



EXTRAIT DES PROCES-VERBAUX
DES DELIBERATIONS DU COMITE
SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DE LA MARTINIQUE

Séance de : **Mercredi 05 Avril 2023**

N°23-19

OBJET : Adoption de nouvel ordre du jour du Comité Syndical du 05 avril 2023 -

Président de séance : Monsieur Robert DULYMOIS

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN

L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS, le 05 Avril, les Membres du Comité du Syndicat Mixte se sont réunis à 14h00 en présentiel et par conférence audiovisuelle dans la salle virtuelle au siège du PNRM, à Tartenson, sur convocation du Président, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
7. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

8. Création de postes
9. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

Membres présents

Pour la CTM → : Mesdames N. ACCUS-ADAINE – N. LIMIER.

Pour les Communes

→ **Membres Titulaires** : Mr C. LARCHER (Anses d'Arlet) - Mr G. MONSTIN (Carbet) – Mr J. MONFORT(Diamant) – Mr D. DE LEPINE (Ducos) – Mr E. JEAN-BAPTISTE(Fonds Saint Denis) - Mr J-L GUIZONNE (Grand'Rivière) – Mr J. THABAR (Gros-Morne) – Mr D. DOULIN(Lamentin) - Mr S. THALMENSY(Lorrain) – Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba) – Mr M. MICHALON(Marigot) - Mr E. GABRIEL(Marin) – Mr J. ROY-CAMILLE(Morne Rouge) – Mme K. SALIBER(Morne Vert) - Mr C. CYRILLE (Prêcheur) – Mr G. GLONDU(Rivière Pilote) – Mr R. DULYMOIS(Robert) - Mme M-J LAMIN (Saint-Joseph) – Mr C. SAINT-CYR(Sainte Anne) – Mr J. ELISABETH(Sainte Luce) – Mr E. JULTAT (Schoelcher) - Mr C. PALIN (Trinité) – Mme B. BARDOUX (Trois-Ilets).

Membres titulaires absents ayant donné procuration

→**CTM** : Mme C. EMMANUEL à Mme N. LIMIER - Mr F. ISMAÏN à Mr J-C. VARACAVOUDIN (Macouba).
→**Communes** : Mr A. ALAMELU (Basse Pointe) à Mme K. SALIBERT (Morne Vert) - Mr A. SAINTE ROSE FRANCHINE (Rivière-Salée) à Mr J. MONFORT(Diamant) – Mme M-A APOCALE (Saint Esprit) à Mr E. GABRIEL (Marin) – Mme J. BAZABAS (Sainte Marie) à Mr E. JULTAT (Schoelcher) – Mr B. BIROTA (CAP NORD) à Mr R. DULYMOIS(Robert).

Membres titulaires absents

→**CTM** : Mesdames K. BERNABE – S. NORCA – L. BEAULIEU - Messieurs N. AZEROT – M. NADEAU – E. DUFEAL – O. MARIE-REINE – J. ROSE – D. DINAL – J-C. ECANVIL.
→**Communes** : Mr L. DE GRANDMAISON (Fort-de-France) – Mr M. GOLBASAMY (Saint Pierre) ;
→**Communautés d'agglomération** : Mr L. CLEMENTE(CACEM) – Mr J-F. BEAUNOL(CAESM).

Absents excusés : Mmes M-A RAVIN et F. CARIUS (CTM) – L. BESUBE (Ajoupa Bouillon).
Messieurs B. BABIN (Bellefontaine) - A. BIRON (Case Pilote) - Mr J. DOMERGUE(François).

Assistaient à la Réunion

Monsieur R. BRITHMER, Directeur Général des Services du PNRM et ses Collaborateurs.



Le Comité du Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de la Martinique

- Vu** le code général des collectivités territoriales,
- Vu** l'arrêté préfectoral en date du 10 février 2005 approuvant les nouveaux statuts du SM/PNRM,
- Vu** le décret n°2012-1184 du 23 Octobre 2012 portant classement du Parc Naturel Régional de la Martinique et adoptant la charte révisée du Parc naturel Régional de la Martinique,
- Vu** la convocation à la réunion du Comité du 24 mars 2023 adressée aux membres,
- Vu** l'ordre du jour de cette réunion. Le Président de séance ayant demandé des modifications de cet ordre du jour, pour :
 - **Y inscrire les points suivants** :
 1. Subvention de fonctionnement du Budget Principal au Budget Annexe CFME 2022
 2. Délégation du Comité au Président pour signer des conventions de mandats de recettes
 3. Demande de protection fonctionnelle de l'ex-Président du PNRM – Louis BOUTRIN

Sur proposition du Président et après en avoir délibéré
A l'unanimité des membres présents et représentés

le Comité Syndical

Article 1

Adopte le nouvel ordre du jour du Comité du 05 avril 2023 comme ci-après :

Dossiers Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Annexe CFME
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget Annexe CFME
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal
6. Subvention versée par le Budget Principal au Budget Annexe CFME 2023
7. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Annexe CFME
8. Délégation du Comité au Président pour signer des conventions de mandats de recettes
9. Validation de plans de financements

Dossiers Ressources Humaines

10. Création de postes
11. Subvention COS/PNRM 2023

Dossier Animation du Territoire

12. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Désignation Représentant PNRM

13. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Questions diverses

14. Demande de protection fonctionnelle de l'Ex-Président du PNRM L BOUTRIN

Article 2

Cette délibération sera inscrite au recueil des actes administratifs du Syndicat Mixte et transmise au représentant de l'État.

Pour extrait certifié conforme

Fait à Fort-de-France, le mercredi 05 avril 2023



05/04/23
mi



PROCÈS VERBAL IN EXTENSO

RÉUNION DU COMITÉ SYNDICAL DU PARC NATUREL DE LA MARTINIQUE

*Mercredi 05 avril 2023
Au siège du PNRM à Tartenson et en visioconférence*

L'An Deux Mil Vingt-Trois et le mercredi 05 avril, à 14 Heures 00, les membres du Comité Syndical du Parc Naturel Régional de Martinique se sont réunis au siège du PNRM à Tartenson – BP 437 – 97200 FORT-DE-FRANCE et par visioconférence sur convocation du Président Félix ISMAIN.

SOMMAIRE

Réunion du Comité syndical du mercredi 05 avril 2023
sous la présidence de Monsieur Robert DULYMOIS
1^{er} vice-Président du Parc Naturel Régional de la Martinique

<u>Dossier Finances</u>		
1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget principal	p.6	Vote p.8
2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget annexe CFME	p.8	Vote p.10
3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget principal et Budget annexe CFME	p. 12	Vote p.12
4. Affectation des résultats 2022 : Budget principal et Budget annexe CFME	p.12	Vote p.13
5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal	p. 15	Vote p.23
6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget annexe CFME	p. 23	Vote p.33
7. Validation des plans de financement	p. 37	Vote p.44
<u>Dossier Ressources Humaines</u>		
8. Création de postes	p.44	Vote p.53
9. Subvention COS / PNRM 2023	p. 53	Vote p.57
<u>Dossier Animation du territoire</u>		
10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM	p.58	Vote p.61
<u>Désignation Représentant PNRM</u>		
11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois	p.65	Vote p.67
<u>Questions diverses</u>		
	p.70	Vote p.75

La séance est ouverte à 14 heures 00 sous la présidence de Monsieur Robert DULYMOIS, 1^{er} vice-Président du PNRM.

Mme Ghislaine LATOURNARD *procède à l'appel nominal des délégués :*

Bonjour Mesdames et Messieurs, je procède à l'appel des membres.

Collège CTM :

Mme ACCUS-ADDAINE Nadia	Présente
M. AZEROT Bruno Nestor	Absent
Mme BEAULIEU Lydia	Absente
Mme BERNABÉ Kora	Absente
Mme CARIUS Francine	Absente excusée
M. DINAL David	Absent

M. DUFEAL Éric	Absent
M. ECANVIL Jean-Claude	Absent
Mme EMMANUEL Christiane	a donné procuration à Mme LIMIER
M. ISMAIN Félix	a donné procuration à M. VARACAVOUDIN
Mme LIMIER Nadia	En retard
M. MARIE-REINE Olivier	Absent
M. NADEAU Marcellin	Absent
Mme NORCA Stéphanie	Absent
Mme RAVIN Marie-Ange	Absente excusée
M. ROSE Johnny	Absent

Collège « Communes »

Mme BÉSUBE Lydia	Absente excusée
M. LARCHER Christian	Présent
M. ALAMELU Albert	a donné procuration à Mme SALIBERT
M. BABIN Bruno	Absent excusé
M. MONSTIN Gérard	Présent
M. BIRON Alex	Absent excusé
M. MONFORT Jean	Présent
M. DE LEPINE Désir	Présent
M. JEAN-BAPTISTE Etienne	Présent
M. JOUYE DE GRANDMAISON Luc	Absent
M. DOMERGUE Joël	Absent excusé
M. GUIZONNE Jean-Luc	Présent
M. TABAR Jonathan	Présent
M. DOULIN David	Présent
M. THALMENSY Sylvain	Présent
M. VARACAVOUDIN Jean-Charles	Présent
M. MICHALON Max	Présent
M. GABRIEL Émile	Présent
M. ROY-CAMILLE	Présent
Mme SALIBER Karine	Présente
M. CYRILLE Charles	Présent
M. GLONDU Georges	Présent
M. SAINTE-ROSE FRANCHINE Alex	a donné procuration à M. MONFORT
M. DULYMBOIS Robert	Présent
Mme APOCALE Marie-Annick	a donné procuration à M. GABRIEL
Mme LAMIN Marie-Josée	Présente
M. GOBALSAMY Mickaël	Absent
M. SAINT-CYR Christophe	Présent
M. ELISABETH Jimmy	Présent
Mme BAZABAS Jocelyne	a donné procuration à M. JULTAT
M. JULTAT Éric	Présent
M. PALIN Christian	Présent
Mme BARDOUX Bénédicte	Présente
M. OCCOLIER Ludovic	Absent

Collège « Communautés de communes »

M. BELFORT Birota a donné procuration à M. DULYMBOIS
M. CLEMENTÉ Luc Absent
M. BEAUNOL Jean-François Absent

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)
Monsieur MONSTIN.

Mme Ghislaine LATOURNALD
Monsieur MONSTIN. D'accord.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS
Monsieur DE LEPINE aussi est là.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)
Oui, est-ce que vous m'entendez ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS
Oui.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)
Monsieur ROY-CAMILLE également.

Mme Ghislaine LATOURNALD
29 présents et 05 procurations. Le quorum est atteint.

Nombre de membres en exercice	53
<i>Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance</i>	25
<i>Nombre de procurations à l'ouverture de la séance</i>	07

➤ **Le quorum est atteint. L'assemblée peut valablement délibérer.**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Madame LATOURNALD. Chers collègues, nous avons le quorum. Nous allons pouvoir commencer notre séance de travail qui est assez fournie mais qui devrait pouvoir se tenir en deux bonnes heures.

L'ordre du jour pour la séance de cet après-midi.

Dossier Finances

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget principal

2. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget annexe CFME

C'est deux dossiers seront présentés par Monsieur GLONDU.

3. Présentation du Compte de gestion 2022 : Budget principal et Budget annexe CFME

La présentation qui doit être faite par notre Trésorière ne se fera pas, mais elle nous a laissé un message que je vous indiquerai.

4. Affectation des résultats 2022 : Budget principal et Budget annexe CFME

Ce point sera présenté par votre serviteur. Idem pour le Budget Primitif 2023.

5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal

Les subventions versées par le Budget Principal au Budget annexe. Ce dossier sera présenté par Monsieur VARACAVOUDIN.

6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget annexe CFME

Ce dossier sera présenté par votre serviteur.

7. Validation des plans de financement

Dossier Ressources Humaines

8. Création de postes

Madame SALIBER présentera ce dossier.

9. Subvention COS / PNRM 2023

Ce dossier sera présenté par Monsieur MONFORT.

Dossier Animation du territoire

10. Création de tarifs de ventes de prestations du PNRM

Ce dossier sera présenté par Monsieur GABRIEL.

Désignation Représentant PNRM

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois

Ce point sera présenté par Monsieur CYRILLE.

Questions diverses

En questions diverses, nous allons traiter du dossier d'une **demande de protection fonctionnelle de l'ex-Président du Parc naturel régional de la Martinique, Monsieur Louis BOUTRIN.**

Nous allons prendre la marche de nos travaux. Je propose comme Secrétaire de séance, Monsieur VARACAVOUDIN qui accepte aimablement.

- **Monsieur Jean-Charles VARACAVOUDIN est désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire de séance**

Je propose d'embrayer immédiatement nos travaux en vous remerciant à nouveau d'être là un mercredi après-midi. Nous essayons de faire diligence, d'être efficaces, efficaces et rapides.

On passe au Budget Principal.
Monsieur GLONDU.

1. Vote du Compte Administratif 2022 : Budget Principal

M. Georges GLONDU *expose à l'assemblée,*

Bonjour à tous. Pour le Compte administratif, le Budget Principal, vous avez reçu l'état détaillé avec les différents chiffres. Je vous en ferai une synthèse, à moins qu'il y ait parmi vous des personnes qui souhaiteraient revenir sur les tableaux détaillés.

Au regard du Compte administratif 2022 du Syndicat mixte du PNRM, les résultats de l'exercice 2022 pour le Budget Principal sont les suivants.

La section de fonctionnement dégage un résultat net de 57 881,74 € auquel vient s'ajouter le résultat positif de la gestion 2021 d'un montant de 111 777,87 €. Pour un résultat de clôture 2022 de 169 652,61 €.

La section d'investissement dégage un résultat net négatif de -93 330,44 € en 2022 auquel vient se rajouter le résultat positif de la gestion 2021 d'un montant de 3 775 878,88 €.

Le résultat de clôture 2022 est donc - quand on rajoute les deux, disons qu'on enlève les 93 000 € des 3,7 millions d'euros – de 3 682 548,44 €. Il y a une petite coquille dans le document.

Le résultat cumulé en fonctionnement et en investissement est positif de 3 852 201,05 €.

Les résultats du Budget Principal de l'exercice 2022 (tableau).
En fonctionnement, les prévisions de dépenses étaient de 10 653 981,24 €. La réalisation : 7 990 986,10 €. En recettes, 10 653 921,24 € et en réalisation, 8 048 867,84 € pour un résultat net, comme cela a été dit plus haut, de 57 881,74 €.

Quand on y ajoute le résultat de clôture de 2021 qui était de 111 777,87 €, on se retrouve avec ce qui a été dit plus haut, avec un résultat positif de 169 652,61 €.

Pareil en investissement, les prévisions qui étaient de 6 753 897,12 € avec une réalisation très faible 1 005 005,44 €. En recettes, on a comme prévu 6,7 millions d'euros, mais en réalisation, on n'a eu que 911 675 € avec un résultat net, comme cela a été dit plus haut, négatif de 93 330,44 €.

Quand on rajoute le résultat de clôture de 2021 qui était de 3 775 878,88 €, on se retrouve à un résultat de clôture en investissement de 3 682 548,44 €.

Les totaux cumulés :

Les dépenses prévisionnelles : 17 407 878,36 €. En réalisation, 8 995 991,54 €.

En recettes, 17 407 878,36 €. En réalisation, 8 620 899,63 €.

Avec le résultat net : - 35 448,70 € avec un résultat, quand on rajoute au résultat de clôture de 2021 qui était 3 887 649,75 € on se retrouve avec un résultat de clôture, total cumulé 2022 de 3 852 201,05 €.

Pour ce qui est du fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement du Budget principal est de 75%. Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement au Budget principal est de 75,5%.

Pour ce qui est de l'investissement, un taux de réalisation de dépenses réelles d'investissement du Budget principal est de 14,8%. Le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement du Budget principal de 13,5%.

Il est, par ailleurs, important de souligner que le Parc régional poursuit d'après le tableau ci-dessous ces efforts de redressement avec, depuis deux ans, un excédent au résultat de fonctionnement administratif.

Vous voyez le tableau. Je ne vais pas reprendre toutes les années, mais en 2022, on avait en investissement, en réalisation des recettes 911 675 €. En dépenses, 1 005 005,44 € ce qui a déjà été dit plus haut, avec un résultat négatif en investissement de -93 330,44 € et nous allons revenir sur un résultat cumulé de l'année N de 3 682 548,44 €.

Si vous regardez au niveau du Compte de gestion puisque d'après ce qu'a dit le collègue, le Trésorier [*inaudible*] 3 682 548,44 €. C'est idem au Compte de gestion.

En fonctionnement, on a un résultat cumulé en N-1 de 111 770,87 € et en année N de 169 652,61 €. Toujours des résultats de l'exercice positifs.

Nous avons une capacité d'autofinancement, recettes courantes réelles de fonctionnement moins les dépenses réelles de fonctionnement, qui s'était structurellement dégradée depuis 2015 à l'exception de 2020 et qui est d'ailleurs positive en 2022. Vous le voyez sur le tableau :

- En 2016 : -201 213,40 €
- En 2017 : -259 025,51 €
- En 2018 : -333 750,71 €
- En 2019 : -181 963,02 €
- En 2020 : +722 518,21 €
- En 2021 : -733 773,61 €
- En 2022 : +57 881,74 €

Pour ce qui est des restes à réaliser au Budget Principal, ils se répartissent comme suit : en fonctionnement : 342 883,58 € - les détails vous les avez dans les tableaux qui vous ont été fournis. En investissement : 303 052,27 € en dépenses. Pour un total cumulé en dépenses de 645 935,85 € et en recettes de 826 805,20 €.

En conclusion, avant de demander, à moins qu'il y ait des questions et qu'on ait à revenir sur le détail des tableaux qui ont été fournis, il est demandé aux membres du Conseil syndical de se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget Principal. Je vous remercie de m'avoir écouté.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Merci collègue pour la présentation détaillée du Compte administratif.
Collègues, est-ce que vous avez des questions sur la présentation du collègue GLONDU ?

Il n'y a pas de question, pas d'interrogation, pas de demandes d'explication.
On va passer au vote du Compte administratif 2022 du Budget Principal présenté par le collègue GLONDU que je remercie à nouveau.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le Compte administratif 2022 – Budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Collègue GLONDU, tu as toujours la parole pour le vote du Compte administratif 2022 du Budget annexe CFME.

2. Vote du Compte administratif 2022 : Budget annexe CFME

M. Georges GLONDU (*commune de Rivière-Pilote*) expose à l'assemblée,

Nous allons passer à la synthèse du Compte administratif du Budget annexe. Les résultats détaillés, vous les avez. Les résultats de l'exercice 2022 du Budget annexe sont les suivants.

Au regard du Compte administratif 2022 du Syndicat mixte du Parc naturel régional, les résultats de l'exercice 2022 pour le Budget annexe du Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement (CFME) sont les suivants.

La section de fonctionnement dégage un résultat net négatif de 233 009,02 € auquel vient s'ajouter le résultat positif de la gestion 2021 d'un montant de 64 454,04 €. Le résultat de clôture est de 168 554,98 €.

La section d'investissement dégage un résultat net négatif de -26 047,05 € en 2022 auquel vient se rajouter le résultat positif de la gestion 2021 d'un montant de 134 144,71 €. Le résultat de clôture 2022 est donc de 108 097,66 €. Le résultat cumulé est d'un montant négatif de -60 457,32 €.

Vous avez un tableau qui vous synthétise tout cela.

En fonctionnement, les prévisions de dépenses étaient de 1 154 179,25 €. En investissement, 186 256 €. Un total cumulé en dépenses (fonctionnement et investissement) de 1 340 435,25 €.

En réalisation, on a eu en fonctionnement 889 787,78 € et en investissement 68 157,99 € pour un total en réalisation des deux sections de 957 945,77 €.

En prévision de recettes, nous avons 1 154 179,25 €. En dépenses d'investissement, 186 256 € pour un total de 1 340 435,25 € et en réalisation, on a eu en fonctionnement 656 378,76 € et en investissement 42 110,94 €. Pour un total cumulé de 698 889,07 €.

En fonctionnement, le résultat net est négatif de -233 009,02€. En investissement, toujours négatif de 26 047,05 € pour un total des deux sections (résultat 2022) négatif de -259 056,07 €.

Résultat de clôture 2021. Nous avons en fonctionnement 64 454,04 € et en investissement 134 144, 71 € pour un total cumulé résultat d'exercice 2021 de 198 598,75€.

Résultat de clôture 2022 négatif en fonctionnement de -168 554,98 €. Positif en investissement de 108 097,66 € pour un résultat négatif de -60 457,32 €.

Pour ce qui est du fonctionnement, le taux de réalisation des dépenses réelles de fonctionnement du Budget annexe est de 77%. Le taux de réalisation des recettes réelles de fonctionnement du Budget annexe est de 57%. Et pour l'investissement, le taux de réalisation des dépenses réelles d'investissement du Budget annexe est de 36,5% et le taux de réalisation des recettes réelles d'investissement du Budget annexe est de 22,6%.

On revient sur le tableau comme pour le Budget principal. On va rester sur 2022. En investissement, 42 110,94 € en recettes. En dépenses, 68 157,99 € pour un résultat négatif de -26 047,05 €. Avec le résultat cumulé de l'année 2021 qui était de 134 144,71 €. L'autre était positif donc nous sommes à 108 097,62 €.

En recettes de fonctionnement, 656 710,60 € et dépenses de fonctionnement : 889 719,42 €. Pour un résultat négatif de -233 009,02 €. Je ne sais pas pourquoi il est en bleu, il aurait dû être en rouge. Avec le résultat de 2021 qui était positif de 64 454,04€ on se retrouve à un résultat de 168 554,98 €. Laissez-moi le temps de vérifier cela. Mais il me semble qu'il est négatif. C'est bien cela, il est négatif -168 554,98 €. En principe, il aurait dû être en rouge.

Les restes à réaliser se répartissent comme suit.

En fonctionnement, dépenses : 10 000 €. Investissement : 4 154,11 €. En total, 14 154,11€.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget annexe.

[Interventions hors micro - inaudible]

M. Georges GLONDU, Rapporteur

Vous avez sur le tableau des chiffres qui sont en noir et qui auraient dû être en rouge : 133 009,02 €, 168 554,98 €.

[Interventions hors micro - inaudible]

Monsieur (en visioconférence)

On n'entend pas ce qui se passe.

M. Georges GLONDU, Rapporteur

Ce que je disais, quand on revient sur le tableau, il y a quelques chiffres qui auraient dû être négatifs et qui sont positifs. Mais je pense que vous avez pu comprendre puisque cela a été dit plus haut. 26 047,05 € aurait dû être en rouge.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (Commune du Macouba)

Monsieur GLONDU, c'est bon, tu es arrivé jusqu'au bout ?

M. Georges GLONDU, Rapporteur

Oui, c'est bon.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (Commune du Macouba)

D'accord. Écoutez, chers collègues, vous avez compris qu'il nous est demandé de nous prononcer sur le Compte administratif 2022 du Budget annexe. Je vais poser la question sauf s'il y a des questions ?

On va demander au Président de sortir puisqu'on va passer au vote.

[Monsieur le 1^{er} vice-Président Robert DULYMBOIS est invité à quitter la salle des délibérations pendant la procédure de vote.

Monsieur le 2^{ème} vice-Président Jean-Charles VARACAVOUDIN assure la présidence de la séance en son absence]

Est-ce qu'il y a des observations ou des questions à poser concernant le Compte administratif 2022 ? Sinon je passe au vote.

Je passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre le Compte administratif du Budget annexe du CFME ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Président, parallélisme des formes. Je n'ai pas la réponse, mais Monsieur DULYMBOIS représente le Président, mais ce n'est pas le Président. On a considéré qu'il doit sortir au moment du vote du Budget annexe. Je suggère de revoter le Budget principal.

M. le Président de séance Jean-Charles VARACAVOUDIN

Effectivement. Vous avez suivi un peu les débats.

Monsieur DULYMBOIS qui assure l'intérim aujourd'hui remplace notre Président. Logiquement, sur la forme, il ne devrait pas présenter le Compte administratif 2022 du Parc Naturel. Il y a une erreur qui s'est glissée.

Je vous propose pour qu'il n'y ait pas de problème par la suite, de revoter le Compte administratif 2022 du Budget principal. Est-ce que vous avez bien compris la subtilité de la chose ?

[Les délégués en visioconférence valident cette proposition]

Je vais reposer la question en l'absence de Monsieur DULYMBOIS qui assurait jusqu'à maintenant l'intérim. On vote maintenant le Compte administratif 2022 du Budget Principal puisqu'on vient de voter le Compte administratif 2022 du Budget annexe.

On reprend le vote.

Quels sont ceux qui sont contre le Compte administratif 2022 tel qu'il a été présenté par Monsieur GLONDU ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le Compte administratif 2022 – Budget principal est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous sommes d'accord que nous avons voté aujourd'hui le Compte administratif 2022 à l'unanimité et de bien noter que Monsieur le Président par intérim est bien sorti lors de ce vote.

On va attendre qu'il revienne pour prendre la suite des travaux.

[Monsieur le 1^{er} vice-Président Robert DULYMBOIS reprend la présidence de la séance]

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Avant de redonner la parole au Président, l'informer simplement que nous avons procédé au vote du Compte administratif 2022 qui a été validé par l'ensemble des présents. Je te cède la parole pour la suite des travaux.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie. Tu as fait cela avec maestria et je te remercie infiniment. Normalement, on est au point 3.

3. Présentation du Compte de Gestion 2022 : Budget principal et Budget annexe CFME

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS *expose à l'assemblée,*

Il s'agit de la présentation du Compte de gestion de la Trésorière qui n'est pas présente avec nous cet après-midi, mais qui nous a envoyé un petit mail dont je vais vous donner la teneur. Elle a envoyé le mail à l'administration.

« Bonjour Monsieur CHARPENTIER,

J'ai le regret de vous faire savoir que je ne pourrai pas assister au Conseil d'administration. J'atteste de la concordance du Compte de gestion avec le Compte administratif.

Bien cordialement,

Véronique LEFEVRE

Cheffe de service comptable SGC CACEM »

Ce mail est arrivé le mardi 04 avril 2023 à 11h02.

Je demande à l'administration de consigner ce document qui atteste de la concordance du Compte de gestion et du Compte administratif.

Très bien. Nous passons au point 4.

[Aparté entre le Président de séance et le Directeur Général des Services]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Sur le Compte de gestion du comptable qui n'est pas présent, mais qui nous donne quitus, je passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

- **Le Compte de gestion 2022 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Point 4. Affectation des résultats 2022 du Budget Principal et du Budget annexe CFME.

4. Affectation des résultats 2022 : Budget Principal et Budget annexe CFME

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS *expose à l'assemblée,*

Pour l'affectation des résultats 2022, il est proposé aux membres du Conseil syndical d'approuver l'affectation des résultats ci-après.

Résultats de clôture de l'exercice 2021 pour mémoire.
Excédent de fonctionnement : 111 770,87 €
Excédent d'investissement : 3 775 878,88 €
Total de l'exercice 2021 : 3 887 647,75 €.

Les résultats de l'exercice 2022 sont les suivants.
Excédent de fonctionnement : 57 881,74 €
Déficit d'investissement : -93 330,44 €
Résultat de l'exercice 2022 : -35 448,70 €.

Résultat à la clôture de l'exercice 2022 :
Excédent de fonctionnement : 169 652,61 €
Excédent d'investissement : 3 682 548,44 €
Résultat de clôture : 3 852 201,04 €.

L'affectation des résultats 2022 s'établit comme suit :
Excédent de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement : 169 652,61€
Excédent d'investissement reporté à la section d'investissement : 3 682 548,44 €

On passe au Budget annexe CFME.
Les résultats de clôture de l'exercice 2021 pour mémoire :
Excédent de fonctionnement : 64 454,04 €
Excédent d'investissement : 134 144,71 €
Résultat de l'exercice 2021 : 198 598,75 €.

Les résultats de l'exercice 2022 s'établissent comme suit :
Déficit de fonctionnement : -233 009,02 €
Déficit d'investissement : -26 047,05 €
Résultat de l'exercice 2022 : -259 056,07 €.

L'affectation des résultats 2022 s'établit ainsi :
Déficit de fonctionnement reporté à la section de fonctionnement : - 168 554,98€
Excédent d'investissement reporté à la section d'investissement : 108 097,66 €

On va procéder à deux votes bien identifiés.

Il est demandé aux membres du Conseil syndical d'approuver l'affectation des résultats du Budget principal.

Si vous n'avez pas de question ou d'information, je vous propose de passer au vote pour ce qui est de l'affectation du Budget Principal, comme indiqué précédemment.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)
Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Deuxième vote : l'affectation du Budget annexe CFME dont les résultats ont été indiqués. Affectation 2022.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

[Arrivée de M. Jean-Luc GUIZONNE]

[Arrivée de M. Mickaël GOBALSAMY]

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Président. C'est Monsieur GUIZONNE de Grand-Rivière. Je viens d'être connectée.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien. Bienvenue. L'administration prend note de ton arrivée.

M. Mickaël GOBALSAMY (*Commune de Saint-Pierre*)

Président, je suis là. GOBALSAMY. Je suis présent.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Madame LATOURNALD prend note de l'arrivée des deux collègues.

Y a-t-il d'autres personnes qui sont arrivées dans l'intervalle ? Monsieur GOBALSAMY et Monsieur GUIZONNE.

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

Bonjour. Je pense qu'on m'a vue.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Je t'ai vue et je t'entends maintenant.

Mme Nadia LIMIER (*Collectivité Territoriale de Martinique*)

D'accord. Merci.

M. Joël ROY-CAMILLE (*Commune du Morne-Rouge*)

Bonjour. Joël ROY-CAMILLE. Je ne sais pas si vous me voyez parce que je n'ai pas d'image.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

On t'entend, Monsieur ROY-CAMILLE et on a tenu compte de ta présence...

M. Joël ROY-CAMILLE (*Commune du Morne-Rouge*)

D'accord.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Aussi bien que de Madame LIMIER.

Nous sommes, pour votre gouverne, au point 5 qui est le vote du Budget Primitif du Budget principal 2023. Nous poursuivons. Vous prenez le train en marche, les quatre derniers arrivés.

Je présente le Budget Primitif 2023.

5. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget Principal

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS *expose à l'assemblée,*

Une petite synthèse des orientations qui s'inspire de deux éléments : le projet de mandature dans un premier temps et qui lui-même trouve sa source dans le bilan, évaluation et perspectives et les prescriptions que nous avons retenues.

Nous avons tenté de définir un programme de mandature pour les 4 prochaines années que nous avons devant nous. Cela paraît long, mais c'est peu. C'est essentiellement valoriser nos patrimoines et faire *[inaudible]* entre les sites patrimoniaux mais les patrimoines en général, constituent de véritables leviers de développement.

Certes les sites emblématiques, mais les patrimoines en général permettent de développer de la croissance, de la richesse et des emplois dans le secteur de l'environnement et du patrimoine. Nous devrions nous appuyer sur cela, sur les sites emblématiques :

- **Château Dubuc** qui connaît quelques difficultés en matière d'autorisations préalables et aussi d'urbanisme
- **La Maison de la mangrove**
- **L'Émeraude** qui est un lieu emblématique au cœur du bien en cours de classement Patrimoine mondial de l'UNESCO. L'Émeraude est un véritable chef-d'œuvre, je dirais, que l'on a un peu de mal à valoriser et on continue à travailler avec les services de l'État pour obtenir les autorisations pour réaliser les investissements nécessaires sur ces éléments de patrimoine.

Pourquoi parler des éléments de patrimoine au vote du Budget Primitif ? Parce que c'est essentiellement ces éléments qui nous permettront de générer de nouvelles recettes.

Concernant le Budget Primitif, on va reporter un solde excédentaire en fonctionnement de 169 652,51 €. Un solde excédentaire de 3 682 548,44 € en investissement et des restes à réaliser consignés dans le tableau suivant :

Section	Reste à réaliser 2021 – Budget Principal	
	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	342 883,58 €	€
Investissement	303 052,27 €	826 805,20 €
Total cumulé	645 935,85 €	826 805,20 €

Par ailleurs, sont également reportés au Budget primitif 2023, en plus des actions nouvelles, les différents programmes qui n'ont été que partiellement réalisés et les années antérieures. Sur cela, nous avons des efforts à faire pour les améliorer. Il faut essayer de faire en sorte qu'il y ait une concordance entre l'année et la réalisation du projet.

Les recettes de fonctionnement. Les éléments notables à retenir pour ce qui est des recettes de fonctionnement.

Nous avons de bonnes nouvelles puisque la dotation de l'État qui est passée de 120 000 à 150 000 euros. C'est dû à la fois à la pugnacité des services et aussi le soutien de la Fédération nationale des Parcs qui a fait une action du Gouvernement. Je remercie les services et en même temps, j'ai pu observer que cela aide d'être dans un réseau national des Parcs. C'est quand même quelque chose en plus sur le budget puisque nous avons réadhéré à la Fédération nationale des Parcs lorsque nous sommes arrivés, ce qui ne se faisait plus précédemment.

- Le solde de la dotation « filet de sécurité » de l'Etat a été intégré pour environ 100 000 €
- Une subvention pour l'achat des équipements pour le télétravail provenant de la CTM, suite à l'épisode COVID a été intégrée pour 106 826,14 €.

Ce n'est pas rien puisqu'il s'agit quand même de l'organisation interne. Un grand remerciement aux autorités, Assemblée et Conseil exécutif de la Collectivité Territoriale, et à charge pour nous de faire vivre le télétravail en dehors maintenant de la période COVID pour avoir une mise en œuvre du télétravail dans notre collectivité.

- Pour ce qui est des embauches, nous emmargerons sur deux dispositifs qui ont été instaurés que sont les contrats PEC de l'État ainsi que « 1 job, 1 saisonnier » par la CTM, de juin à août

Ces dispositifs permettent d'aider certains de nos compatriotes, mais aussi nous permettent de réaliser certaines de nos missions. Concernant l'emploi saisonnier, on a toujours cette tradition de prendre les enfants des agents, mais en ayant le soin qu'il y ait une bonne répartition et que ceux qui sont pris en juin ne soient forcément repris en août pour avoir une certaine forme d'équité dans la représentation pour que les connaissances et la transmission soient un spectre le plus large que possible.

- Environ 674 000 € seront sollicités auprès de l'Etat dans le cadre d'un nouveau dispositif « Fond vert » pour financer notre programme d'actions

Nous allons nous appuyer sur cela pour bâtir notre budget, mais nous appuyer sur les actions futures puisqu'il y a quand même près de 5 milliards d'euros que l'on va faire avec Biodiversité et avec notre politique d'Environnement à actionner dans le territoire et le Parc est l'outil, à mon avis, idoine, pour mobiliser ces financements et *[inaudible]* pour en prendre le maximum et accompagner nos politiques publiques.

- Les dotations de la CTM, des communes et des EPCI restent inchangées ;

- Un nouveau contrat de partenariat avec l'ODE sera signé pour environ 340 000 € ;
- Les fonds européens seront largement sollicités pour environ 2,5 millions d'euros dans le cadre de notre programme d'actions.

Compte tenu de tous ces éléments, les recettes du budget de fonctionnement pour l'année 2023 seraient de 15 259 140,34 €. Le programme d'actions correspondrait à 9 567 544,89 € sur ce montant total.

Les dépenses de fonctionnement.

Les éléments à retenir de ces dépenses sont que :

- le programme d'actions représente une somme de 9 567 544, 89 € - comme je l'ai dit précédemment ;
- Les charges de personnels ont augmenté et passent à 6 080 000 € ;
- 617 000 € sont prévus afin de financer par le PNRM, le programme d'actions en fonctionnement. Cela vient du fait que nous avons déjà perçu des sommes lors des exercices antérieurs afin de financer ces programmes ;
- 405 000 € devront être versés de la section de fonctionnement à la section d'investissement comme autofinancement des programmes d'actions.

Les dépenses de fonctionnement sont donc établies à 15 259 140,34 €.

Les recettes d'investissement sont de l'ordre de 10 815 948,32 € et sont conformes à notre projection et au projet de mandature. Vous avez un tableau synthétique qui présente les différents chiffres pour ce qui est de notre Budget Primitif 2023.

Il ne demeure pas moins que nous avons quelques obstacles dont j'ai indiqué *[inaudible]*. C'est mettre en œuvre les investissements *[inaudible]* et dont des actions sont menées en interne auprès des autorités locales pour converger auprès des services de l'État afin d'obtenir l'autorisation que ce soit à Dubuc ou sur l'Aileron où nous avons d'un côté sur Dubuc des problèmes d'ordre d'urbanisme pur par rapport à la préservation de ruines, à la notion même de ruines. Qu'entend-on par « ruines » ? Est-ce que des ruines doivent rester des ruines ? Mais si des ruines restent des ruines, elles vont se poussieriser. Pour ce qui est de l'Aileron, nous avons la difficile mise en œuvre du PPR avec le risque de glissement de terrain. Tout ceci ce sont des considérations qui peuvent nous freiner et pour lesquelles nous devrions être sensibles. Voilà pour la présentation synthétique du Budget principal 2023.

Si vous avez des questions, l'administration et moi-même, nous nous tenons prêts à répondre à vos interrogations. Monsieur VARACAVOUDIN ? Monsieur MONFORT ?

[Intervention hors micro - inaudible]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Parle plus fort pour les collègues.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Comme je n'ai pas entendu, Président, dire cela.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

J'en ai parlé du Fonds Vert.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Tu as parlé du Fonds Vert, mais tu n'as pas dit...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Sur quelle opération précise.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Non, que le Parc naturel a été retenu pour un chantier d'insertion...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela va venir lors du Budget du CFME, mais ce dont tu as entendu parler à la radio, c'est le caractère emblématique des opérations Fonds Vert...

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le Directeur peut en parler puisque...

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

C'est le moyen de le dire aujourd'hui puisque nous sommes au Comité syndical.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je pense que Monsieur le Directeur peut en parler sur le caractère un peu emblématique et prototypique de l'action que mène le Parc en direction des Fonds Vert. D'ailleurs c'est la mission du Parc. Si le Directeur peut en dire deux mots en plus.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est la suite logique de l'opération que l'on a lancée, il y a déjà deux ou trois ans qui sont deux ateliers chantiers d'insertion (ACI) l'un sur la lutte des espèces végétales envahissantes, l'autre sur les espèces animales. Sur ces deux chantiers d'insertion s'est posée la question de la pérennité des emplois et surtout de l'utilité de leur action parce que la problématique des espèces exotiques envahissantes c'est une problématique qui est internationale. On n'est pas épargné. On est confrontés à cette difficulté-là.

Ces agents qui ont été formés pendant deux ans se heurtent à poursuivre surtout que le combat n'est pas fini et voire même s'il n'est pas perdu d'avance. Je ferme la parenthèse. Mais en tout cas, il faut quand même continuer à lutter contre ces espèces envahissantes.

On a trouvé l'opportunité de poursuivre grâce aux Fonds Vert parce que dans les Fonds Vert de mémoire, il y a plus de 17 millions d'euros pour *[inaudible]* Sur la biodiversité puisqu'il y a plusieurs axes, il y a à peu près 5,9 millions d'euros, je crois. On a fait deux types de dossiers. Un dossier sur les espèces exotiques envahissantes qui a

été retenu et un dossier qui est en cours d'analyse, mais j'ai bon espoir sur une espèce protégée qui devrait aussi aboutir.

Le dossier sur les espèces exotiques envahissantes a retenu une attention des services de l'État et de l'État en haut lieu puisqu'il a fait l'objet d'ailleurs d'une communication nationale sur les 150 premiers dossiers qui ont été retenus. De mémoire, il y en a sur la Guadeloupe et la Martinique. Il y en a 3 sur la Martinique et celui-là particulièrement a retenu l'attention de l'État qui a d'ailleurs communiqué dessus. L'idée ce n'est pas tant la communication dessus, c'est d'avoir réussi quand même à pérenniser une dizaine d'emplois sur une problématique qui est [*inaudible*]. Maintenant, on a deux ans devant nous. Je crois que c'est financé sur deux ans. Et on verra la suite, mais en tout cas, il y a deux ans pour lesquels ces agents seront en activité. En sachant qu'il a fallu quand même faire un rapport entre janvier et mai parce que les Fonds Vert commencent en mai. Entre janvier et mai, il a fallu quand même financer l'action de ces 10 agents. On fait des prestations pour le compte d'organismes (ONF, Conservatoire volcanique) pour justement arriver à avoir les financements qui sont utiles pour faire ce rapport-là.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci. Vous aurez noté que le Fonds Vert c'est un fonds national de 2 milliards d'euros deux fois donc 2 milliards d'euros versés là et 2 milliards d'euros l'année prochaine. Il y a 17 millions d'euros pour le moment à la Martinique sur lequel le Parc émerge et nous avons beaucoup anticipé. Nous avons été sollicités. Nous allons voir le rendu dans la mise en œuvre du Budget 2023, mais ce sont des financements qui épousent bien nos missions. C'est tout à fait normal. C'est une opportunité positive. Cela nous permet d'ancrer un certain nombre de missions que nous menons.

Collègue PALIN a demandé la parole.
Ton micro est fermé.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Oui, je disais tout d'abord, merci beaucoup pour la présentation du Budget. Deuxièmement, on a du mal quand même à entendre les autres collègues quand ils interviennent. Troisièmement, ma question est la suivante. Concernant la participation ODE. On a 340 000 € de l'ODE. Je voudrais savoir si ce sont des dossiers nouveaux ou est-ce que c'est dans la continuité ? Pourquoi je le dis ? Simplement parce que je suis aussi membre de l'ODE et il faut qu'il y ait une vigilance de façon à ce que les dossiers soient étudiés à l'avance et soient défendus. C'était cela ma question.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci collègue. Ce que l'on a indiqué, ce sont de nouveaux contrats : un nouveau contrat de partenariat, si Monsieur le Directeur veut bien....

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, en fait, on avait un contrat initial avec l'ODE qui s'est terminé. On a fait les remontées de dépenses et le bilan du premier Contrat. Je ne vous cache pas qu'on aurait pu mieux faire. En tout cas, on a été pas mal aidés quand même par l'ODE. Et c'est un

nouveau contrat qui commence. Je crois qu'il est étudié en ce moment par des instances de l'ODE. Mais il y a eu quand même pas mal d'aller-retour avec l'ODE justement pour finaliser ce programme-là. Cela fera l'objet d'une convention avec l'ODE pour justement le financement de nos programmes.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur le Directeur, la question que je me pose. 340 000 € c'est un contrat annuel ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Annuel. En fait, c'est un contrat sur plusieurs années, mais est voté chaque année, un contrat. Les 340 000 € correspondent pour...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

2023. D'accord. Et sur ce contrat, c'est plusieurs agents et services qui émargent...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Absolument.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

...ou nous avons un chargé de mission identifié parce que dans le cadre du toilettage que les services ont mené. Vous avez fait un premier travail. Il faut rester dans le canevas et le cheminement, le sillon de ce travail-là. Si on a ce montant-là, il faut qu'on identifie les remontées de dépenses, il faut qu'on chiffre bien, de sorte qu'on puisse le consommer. Il faut coordonner...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est un peu cela qui s'est peut-être passé pour le précédent contrat. Mais là on a identifié quelqu'un qui a fait un dossier, mais cela ne veut pas dire que c'est elle qui va suivre tout le dossier. Chacun va mettre en œuvre [*inaudible*] collégial ou centralisé.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Je te remercie pour ces explications. J'en profite pour dire au collègue PALIN puisqu'il est membre du Conseil d'administration de l'ODE d'essayer de guider nos pas, de nous rappeler à l'ordre s'il a entendu dire que... parce qu'on ne remonte pas que l'ODE ne paie pas. Nous-mêmes nous sommes preneurs, de jouer ce rôle de vigie qu'il ne manquera pas de jouer dans les intérêts bien gardés du Parc.

Il y a d'autres questions ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Très bien. J'ai pris note, Président. Pas de problème.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie par avance.

Sur le Budget Primitif, est-ce qu'il y a d'autres questions ? Des interrogations ? Des prises de parole ?

On va passer au vote puisque nous n'avons pas d'autres questions.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

J'avais juste une question, Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, Monsieur DE LEPINE, vas-y.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

C'est concernant les restes à réaliser. Je sais que les travaux ont été entamés, mais est-ce que l'on ne pourrait pas nous préciser pour les restes à réaliser, ne serait-ce qu'en investissement, qu'est-ce qui reste à payer en quelque sorte, puisque les travaux ont déjà été entamés ? C'est une question peut-être à l'endroit du Directeur.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il va te porter une réponse.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Tu as parlé d'investissement. Il y a un gros excédent en investissement de l'ordre de 3 millions d'euros. Est-ce que c'est un excédent réel ou fictif ? On est en train de faire le travail qu'il faut pour arriver à le savoir. On a d'abord fait l'an dernier un gros travail sur la DM que l'on a votée en novembre et un peu toiletté cela. De mémoire, on a sorti 3,8 millions d'euros à peu près, on va dire, de recettes qui ne vont pas se faire dans cela. On a réduit la voilure.

Cette année pour le Compte administratif, il y a eu des restes à réaliser. On les a intégrés. On a mis cela dans le Compte administratif. On chemine si tu veux, mais il y a un certain nombre de dossiers pour lesquels c'est clair. Par exemple, je prends le siège. Sur le siège, on a eu des marchés. Il y a eu des retenues de garantie. Les retenues de garantie ne sont toujours pas libérées alors que cela fait 4 ou 5 ans qu'on est là, parce qu'il y a un travail à faire pour faire les DGD qui ne sont pas encore faits. Il y a toute une série de dossiers.

Vous avez dans le document toutes les actions qui sont des actions de programme d'actions actuelles du Parc. Chaque action mérite, on va dire, qu'on s'y penche et qu'on voie plus clair. On l'a déjà fait, on continue à le faire. A priori, cet excédent a été titré. Ce sont des titres qui ont été émis. Cela veut dire qu'il est là. Maintenant, il faut peut-être encore affiner, mais c'est un gros travail. Il y a quasiment 200 actions. Tu imagines le travail qu'il y a à faire pour voir un peu clair dans cela, mais a priori, les restes à réaliser sont ce qu'ils sont, ils existent. Et l'excédent devrait être effectivement réel.

Maintenant, le fait que l'on ait cet excédent, fait que l'on se heurte quand même à de grosses difficultés qui ne sont pas d'ordre financier, mais qui sont d'ordre, on va dire, technique au sens large. Par exemple, comme tu le dis, cela fait dix ans que l'on ait sur le projet de l'Aileron. On a, on va dire, capitaliser des recettes qu'on n'arrive pas à libérer parce qu'on a le souci du PPR rouge pour lequel on se bat avec l'État pour arriver à faire

ce projet, mais on a eu effectivement, pendant des années, un montant qui n'est pas *[inaudible]*.

Dubuc c'est pareil. On a des projets sur la purgerie qui datent de dix ans, pour lesquels on a, chaque année, budgété un montant qui ne s'est pas réalisé parce que l'État considère que le projet que l'on a n'est pas conforme à leur vision. J'en ai pris que deux, mais tous les projets ont chacun leur vie et leurs difficultés. On essaie de régler cela.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

D'où le sens de ma question parce que ce qui sous-entend qu'il faut toujours être en veille et avoir ce suivi des dossiers. Être carrément au dos des prestataires pour qu'ils avancent au plus vite sur les travaux de façon à les boucler.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Pour préciser, nous ne sommes même pas au stade des prestataires qui n'aient pas la bonne vélocité d'exécuter le marché. Nous sommes au stade du fait générateur du marché qui est le permis. Les actes libératoires du permis à l'Aileron ou à Château Dubuc posent des problèmes aux services de l'État par rapport à la préservation, mais nous ne sommes pas pour la préservation patrimoniale pour la préservation patrimoniale. Mais que le patrimoine serve dans ce pays. S'il y a un élément qui est attaché à la terre de Martinique, c'est le patrimoine.

Le patrimoine c'est un levier de développement, mais chaque fois qu'il faut apporter une valorisation patrimoniale, vous voulez faire un parking, où est le problème ? Nous avons des choses qui nous bloquent en matière d'urbanisme. L'Aileron c'est le PPR. Il faut faire un microzonage. Mais nous ne sommes pas restés l'arme au pied. On a fait un microzonage sur l'Aileron, c'est-à-dire que la Parc a payé une étude complémentaire pour dire que ce que dit le PPR sur une parcelle de 3 000, 4 000, 5 000, 10 000 m², mais moi mon plan de masse est là, j'ai besoin d'implanter mon bâtiment. On fait une étude pour voir ce que l'on peut faire. Après, on *[inaudible]* à la sous-préfète de Trinité en présence des Maires (Ajoupa Bouillon, Saint-Pierre, Morne-Rouge). La sous-Préfète et les services étaient là. J'étais là. Je peux témoigner. Après les gens disent que la révision de parcelle ce n'est pas possible, il faut attendre la révision générale. La révision générale c'est 2024. Tout cela diffère le projet et handicape le projet. On diffère la croissance, on diffère le développement. Mais le projet est là, il est bien mûr.

Idem pour Dubuc où c'est encore plus compliqué puisqu'il semblerait que le Directeur de la Culture c'est un projet qu'il voit d'un bon œil, mais qu'à côté, certains de ces personnels jouent les bêtabloquants, mais nous sommes là, nous ne restons pas l'arme au pied puisqu'un courrier circonstancié, soutenu par les autorités locales est en cours pour permettre de sortir de *[inaudible]*.

Monsieur LARCHER a demandé la parole.

M. Christian LARCHER (*Commune des Anses d'Arlet*)

Merci Président. L'objet de mon intervention c'est une information et une demande. Première demande : ne pas vouloir passer pour un mauvais élève. J'ai dû

m'absenter un petit moment. Puisque l'on devait passer au vote du Budget, j'aurais bien aimé avoir affiché ou verbalement, le montant global du montant que l'on a à voter puisque je l'ai raté.

Deuxièmement pour vous dire que ce même exercice, j'aurais à le faire dans mon Conseil municipal tout à l'heure. J'ai une réunion du Conseil municipal à 16 heures. Je devrai vous laisser un peu avant. Merci.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie, collègue, pour ta sincérité.

Monsieur GROS-DESORMEAUX t'affiche le petit tableau synthétique avec les chiffres du Budget que l'on va te rappeler.

On a en fonctionnement, 15 259 140,34 € et en investissement 10 715 948,32 €. En recettes et en dépenses équilibrées. Avec les considérations qui ont été évoquées par le collègue DE LEPINE et les explications du Directeur Général que tu as entendues lorsque tu as repris le direct avec nous.

Est-ce qu'il y a d'autres questions sur le Budget principal ?
S'il n'y a pas de question, nous allons passer au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

- **Le Budget Primitif 2023 est adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Le Budget Primitif 2023 a été voté. Nous ferons collectivement tout ce qu'il faut pour le consommer le mieux possible pour l'année prochaine. On passe au vote du Budget annexe CFME. C'est le Budget de notre Centre de formation aux métiers de l'environnement qui est essentiel puisque cela fait partie de notre cœur de métier.

6. Vote du Budget Primitif 2023 – Budget annexe CFME

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS *expose à l'assemblée,*

C'est essentiellement des ateliers d'insertion d'aménagement et de valorisation pour le Fort Tartenson et ses abords. Cela a commencé ?

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

Non.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pas encore.

M. Ronald BRITHMER *(Directeur Général des Services)*

En septembre.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est déjà bien parce que lorsque je suis sorti quand vous m'avez mis dehors pour voter le Budget Primitif *[inaudible]*

Si avec le chantier d'insertion on fait plus et plus loin, c'est très bien, pour un montant total de 460 249 €.

L'atelier d'insertion « La Fabrik », c'est un outil d'expérimentation pour la fabrication d'outils touristiques. Il faut vendre les choses à partir du bois, j'imagine, du bambou, etc. pour un montant de 1 075 853,19 €.

Il y a un atelier d'insertion « Linéa » qui est très intéressant parce que l'on a regroupé des potentiels jeunes qui pourraient y participer en la mairie du Robert avec les services et le collègue PALIN qui pourra nous dire quelques mots. On a eu quelques vicissitudes, mais la rencontre s'est faite. Il se chiffre à 932 877 € pour ce chantier d'insertion et la création d'un corridor écologique qui est un chantier d'insertion qui peut faire, dans la logique du chantier d'insertion qui a été primé au niveau national, la réalisation d'un corridor écologique et peut-être aussi une certaine forme de compétence qui pourrait donner lieu à une expertise territoriale et à un savoir-faire local qui peut être apprécié au niveau national et voire même le local pour servir de laboratoire pour le national.

Les résultats de 2022 pour le Budget annexe qui sont intégrés au Budget Primitif 2023 sont les suivants. Pour ce qui est du Budget de fonctionnement, le résultat de l'année 2022 est un résultat négatif de +233 009,02 €. Il est cumulé avec le résultat de 2021 qui est de 64 454,04€. Le résultat de clôture en fonctionnement est de -168 554,98€.

Pour ce qui est de la section d'investissement, le résultat de clôture de 2022 est de -26 047,05 €. Il est cumulé avec le résultat de clôture 2021 de 134 144,71€. Le résultat de clôture de 2022 est de 108 097,66 €, tels que tous ces résultats sont déclinés dans le tableau suivant.

Les restes à réaliser se répartissent comme suit :

- En fonctionnement : 10 000 €
 - En investissement : 4 154,11 €
 - Total cumulé : 14 154,11 €
- Les perspectives de 2023.

Pour 2023, les actions nouvelles inscrites au Budget annexe sont les ateliers d'insertion « LINEA » pour un montant de 237 500 € en investissement et en fonctionnement de 695 377 € soit un total de 932 877 €.

L'atelier chantier d'insertion « La Fabrik », on a le décompte sur 24 mois de ce chantier d'insertion d'expérimentation :

- Dépenses de fonctionnement : 319 001,32 €
- Dépenses d'investissement : 838 800 €

Soit un total de 1 157 801,32 €.

Le troisième chantier d'insertion « Aménagement et valorisation du Fort Tartenson et de ses abords ». Nombre de participants : 15 salariés en CDDI. Ce programme est prévu sur 24 mois à compter du 1^{er} septembre 2023. C'est pour bientôt :

- Dépenses de fonctionnement : 399 949 €
- Dépenses d'investissement : 60 300 €

Soit un montant total global de 460 249 €.

Le Centre de formation aux métiers de l'environnement.

Ce poste financier « Centre de Formation aux Métiers de l'Environnement » CFME permet les inscriptions budgétaires nécessaires à certaines dépenses réelles et dépenses d'ordre ne pouvant pas ou plus être affectées comptablement à un chantier d'insertion en cours.

En dépenses, à la section de fonctionnement, sont prises en compte les charges suivantes :

- ✓ Reversement d'un trop-perçu sur une action antérieure de 2016 : 12 698 € ;
- ✓ Étude label qualité CFME (Qualiopi) : 7 000 € ;
- ✓ Cotisations annuelles organismes d'insertion : URSIEA et Chantier Ecole : 500 € ;
- ✓ Frais d'insertion marchés publics (2 appels d'offres estimés) : 400 € ;
- ✓ Fournitures diverses et frais divers : 1 600 € ;
- ✓ Écritures d'annulation partielle ou totale des recettes rattachées sur les exercices antérieurs pour un total de 100 000 €.

Subventions du Budget Principal au Budget annexe.

L'équilibre budgétaire du Budget annexe 2023 sera reporté sur le Budget principal qui versera une participation à la section de fonctionnement en recettes du Budget annexe à hauteur de 396 395 €.

L'inscription budgétaire des amortissements 2023 est de 39 350,79 € et concerne les ACI Littoral, berges, économie circulaire, espèces animales invasives dont nous parlions tout à l'heure, espèces animales et végétales et fleurissement.

Est également inscrit sur la ligne CFME, la quote-part de subvention transférée au résultat pour la reprise de deux subventions versées en 2021 et 2022. Vous avez le tableau de l'ensemble des dépenses. Vous avez les montants :

- CFME dépenses de fonctionnement : 6+2 045,22 €
- CFME dépenses d'investissement : 82 994,34 €

Montant du Budget annexe et équilibre financier 2023.

En fonctionnement : 1 647 768,34 €

En investissement : 1 233 748,45 €

Pour un montant total de 2 881 516,79 €

Vous voyez les inscriptions telles qu'elles ont été indiquées précédemment.

Dépenses d'investissement au Budget primitif : 82 994,34 €

Vous avez les quatre projets phares pour 2023 que sont ALINEA, FABRIK et le Fort Tartenson ainsi que le report des actions antérieures. Pour un total de 1 233 748,45 €.

Total des inscriptions budgétaires : 2 881 516,79 €.
Voilà pour ce qui est du total du montant prévisionnel.

En conclusion, **il est demandé aux membres du Comité de se prononcer sur ce Budget Primitif 2023 du Budget annexe du Parc naturel régional de la Martinique.**

Je pose une question au Directeur : quand est-ce que l'on va revenir à un équilibre du Budget CFME qui est le Budget annexe qui vient apporter un peu d'argent au Budget Primitif général ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

J'espère cette année. Le souci c'est qu'il a fallu [*inaudible*] et le toilettage a donné cela. Ensuite, il y a des recettes que nous n'avons pas rentré, notamment des recettes de financements européens et de la CTM aussi, d'ailleurs. On continue quand même à se battre.

M. le Président de séance Robert DULYBOIS

Explique-nous. Là tu nous dis cela, mais explique-nous. On avait fait une séance de travail ici lors du Budget et Madame GIRAUD-MAZIÈRES disait : « Pour moi, ces recettes nous ne les aurons pas ». Comment on peut faire ? C'est-à-dire qu'on a un problème de remontée des dépenses, d'établissement des factures ? C'est pour l'avenir, ce n'est pas pour juger parce que je sais que ce n'est pas évident. C'est juste pour l'avenir : comment faire pour que sur les quatre chantiers d'insertion que tu as là, nous n'ayons pas ces mêmes problèmes.

Qui me dit que ces quatre-là qu'on va voter aujourd'hui, qui sont très intéressants que l'année prochaine à pareille heure, nous ne serons pas à dire la même chose ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Mais le Budget annexe a toujours été pourvoyeur de recettes [*inaudible*], mais en tout cas, il y a pas mal d'aléas qui ont fait que... Par exemple, on fait des remontées de dépenses au niveau de l'Europe. L'Europe analyse toutes les remontées de dépenses que nous faisons. Il te dit : « Cette dépense, je ne la prends pas en compte parce que la mise en concurrence n'a pas été faite dans les normes ». On écarte cela. Que les feuilles de présence ne sont pas faites de façon convenable.

Tout cela fait qu'au final, on se retrouve avec des remontées de dépenses qui n'ont pas été prises en compte de façon totale. C'est une chose.

La deuxième chose aussi, c'est qu'il y a eu une confusion sur le fait que la CTM théoriquement dans son cadre, on va dire de participation aux ACI prévoyait un montant par an. Et là, la convention que l'on a signée indique qu'ils nous donnent cette subvention une fois alors que l'ACI s'est déroulé pendant trois ans. On a deux fois le montant qui

n'est pas rentré sur trois ACI. On est en train de se battre pour essayer de voir si on peut arriver à rentrer cet argent. Mais ce n'est pas gagné d'avance. Tout cela fait qu'au final on se retrouve avec ce résultat.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Est-ce que l'on peut s'appuyer sur les collègues de la CTM ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Une fois que l'on aura... mais là c'est plutôt du domaine administratif pour l'instant. Les conventions qu'on nous envoie. Est-ce que nous sommes d'accord sur le contenu de la convention ? On est en train de discuter de cela avec eux. Tout cela fait qu'il y a eu une conjoncture qui a fait que les choses ne se sont pas déroulées comme elle le devait. Mais l'objectif c'est que le budget annexe...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

... joue son rôle.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Au-delà de l'aspect financier, il a son rôle. C'est quand même 40 personnes qui sont mises au travail chaque année. Vu le nombre d'espèces envahissantes, il y a des perspectives qui n'étaient pas, on va dire, dans le cursus normal. C'est bien. C'est l'axe social développement durable que l'on met en place. Je pense que c'est important de continuer. Maintenant à nous d'être un peu plus...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

...vigilants.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Vigilants sur les remontées, les mises en concurrence. Mais vous savez, pour mettre en œuvre notre action, ce n'est pas seulement sur la dotation de la CTM que l'on compte ni sur les subventions des communes. Il faut que l'on fasse de l'ingénierie financière. On fait quasiment 20 dossiers de demandes de financements européens par an. Il faut pouvoir les suivre. On est en train de s'organiser pour.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur MONFORT.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

C'était dans ce sens que je voulais intervenir. Quand on fait des dossiers pour des financements européens, il faut pratiquement une cellule du Parc qui suit ces dossiers parce que c'est vrai que pour les remontées, s'il n'y a pas de suivi au niveau des dossiers européens, on perd de l'argent. C'est clair. Il faut un suivi très rigoureux avec beaucoup de procédures. S'il n'y a pas de procédures écrites pour que les agents puissent suivre cela de près, pour des problèmes de remontées ou pour des problèmes de présence, on perd de l'argent. Il faut que la personne qui suit la formation soit au combat. Si on n'est pas vigilants, effectivement, je reconnais qu'au Robert on perd énormément d'argent

parce que si on ne fait pas les choses dans les normes, l'Europe vous dit : « Ce n'est pas dans les normes, on ne vous paie pas ». C'est pourquoi je dis qu'il faut mettre une procédure en place. Un suivi rigoureux.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ce que l'on a décidé c'est de prendre des assistants à maîtrise d'ouvrage pour externaliser cette prestation puisqu'on n'a pas les moyens humains ici.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Sur le montage de dossier.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Montage et suivi.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. C'est une belle initiative. Merci Jean (*MONFORT*) pour ce niveau de précision. Y a-t-il d'autres questions ?

Collègue JULTAT.

M. Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Je veux revenir sur les ACI. C'est vrai que nous sommes engagés sur un certain nombre d'ACI normalement sur 24 mois. C'est bien cela ? Cela veut dire que le budget que nous avons de 2,8 millions d'euros c'est 2023-2024.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Non, c'est 2023.

M. Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Là c'est 2023 et 2024...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Cela devrait être cela.

M. Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Ou plus. C'est plus en termes de projection et de perspectives. On connaît l'importance des chantiers d'insertion. On a évoqué plusieurs cas, plusieurs possibilités. Dans cette dynamique-là, est-ce que nous serons en mesure de démarrer d'autres chantiers au vu des difficultés que nous avons aujourd'hui ? Est-ce que l'on peut se projeter ?

Je prends un exemple. S'il faut accompagner une ville dans le cadre d'un ACI qui serait parti dans la valorisation d'un patrimoine ou toute autre action, est-ce qu'aujourd'hui nous serions effectivement en possibilité de nous projeter justement pour pouvoir organiser ? Je le dis comme cela, je ne vais pas citer d'exemple, mais j'en ai en tête bien évidemment. Je ne veux pas cibler, mais parler de manière plus générale. Est-ce que nous serions en capacité d'accompagner, d'aller jusque-là ? D'un point de vue

financier évidemment, mais d'un point de vue organisationnel puisqu'on sait qu'il y a les finances, mais aussi la ressource humaine et l'ingénierie derrière.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Si tu permets, je peux répondre, mais cela dépend de toi, de ce que les politiques décident. Maintenant, si vous décidez que l'axe social que nous menons doit être conforté ou renforcé, aller plus loin, on s'organisera au niveau des services pour cela et au niveau des finances aussi. Dans le social, on trouve. Le FSE finance. L'ARS finance. On peut trouver des moyens.

Et ces financements permettent de structurer, de renforcer la structure et donc faire plus que trois chantiers. On peut en faire quatre ou cinq, je ne sais pas. Mais cela dépend de l'orientation que vous souhaitez donner à l'action.

Maintenant, il y a une difficulté aussi de ressources humaines que j'avais soulignée à l'époque. 40 personnes sur un effectif de 130 qui sont personnels, on va dire qu'il faut encadrer plus. Cela peut créer un déséquilibre dans la gestion des ressources humaines de la structure si on rajoute encore davantage de personnes en insertion.

Cette dimension-là est aussi à prendre en compte. On a bon an, mal an une quarantaine de personnes en insertion. Cela se passe dans l'ensemble très bien. Il y a quelques cas particuliers qu'il faut forcément gérer à certains moments, mais je trouve que depuis que l'on a mis en place des chantiers d'insertion, le bilan est plutôt positif de ce que l'on a mis en œuvre.

Pour répondre à ta question, nous, on est prêts à aller plus loin. [*inaudible*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que tu nous dis en clair, Directeur, c'est que si veut encadrer des agents qui ont besoin d'une certaine forme de tutorat, de présence, il faut les encadrer par définition, il faudrait que nous ayons des encadrants supplémentaires.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Absolument. Les encadrants sont financés.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ils sont financés, mais il faut les trouver.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Là tu poses une autre difficulté que l'on a à trouver...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Parce qu'il y a, excuse-moi Directeur, la dimension cognitive d'encadrement, mais aussi l'homme. C'est deux choses en même temps qu'il faut avoir. Il faut connaître les chantiers d'insertion – je parle sous le regard expert de Madame HOICHE. Il faut des hommes de poigne et ils sont sur le terrain. Mais il faut aussi des gens de formation très particulière.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il manque la dimension humaine. Ce ne sont pas des employés. Ce sont des gens qui sont en insertion. Et à partir du moment où on a cette dimension de compréhension que l'on a affaire à des personnes qui sont déjà en difficulté et que l'on veut sortir positivement, c'est vrai qu'il y a une autre approche de gestion de ressources humaines à mettre en place pour pouvoir gérer ces gens-là.

On part avec la difficulté de ces gens dès le départ. On peut être vite découragé. Mais si on s'installe véritablement dans une stratégie « je dois sortir ces personnes spécialement à la fin du parcours », on se donne les moyens de le faire. C'est vrai que l'on peut avoir quelques problèmes peut-être financiers, mais il n'empêche que lorsque l'on a pratiquement plus de 90% de sorties positives sur un chantier d'insertion, je pense que c'est ce qu'il faut retenir parce que c'est une action que le Parc propose et qu'il conduit. Nos actions sont souvent des actions totalement innovantes. On n'a aucun problème pour les présenter, pour les soutenir et pour les conduire.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

En tout cas, l'ACI « Linéa » franchement je ne cesserai de le dire, à mon avis il est porteur d'espoir, de formation et d'expertise.

Collègue JULTAT.

M. Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Juste pour compléter. C'était un peu le sens de ma question parce qu'effectivement si on parle de valorisation de notre patrimoine et aussi de l'attrait que l'on veut donner à la proximité avec l'environnement pour nos jeunes pour qu'ils puissent rester et participer un peu à cet élan que l'on veut donner à notre territoire. Derrière, est-ce qu'il faut anticiper une certaine organisation et tout le questionnement qui a été évoqué, parce que c'est facile de dire « on veut », mais si derrière on n'a pas anticipé une organisation, il ne faut pas se retrouver en limite de procédure. C'est un peu cela parce que c'est vrai que le domaine est intéressant, la matière met en perspective, mais cela nous demande que l'on ait un minimum d'organisation. C'est pourquoi j'ai bien mis de côté l'aspect financier. Mais déjà l'homme parce que l'homme demeure au centre de l'action, de la dynamique.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il faut avoir le dimensionnement qu'il faut. *[inaudible]* On ne peut plus continuer comme cela. Il faut organiser un service. On est en train de le faire.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien. Ce service pourra s'adosser sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour faire monter les subventions.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On peut externaliser, mais avoir quand même une régie suffisante.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Chers collègues, y a-t-il d'autres questions sur le vote du Budget Primitif CFME ?

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Oui, Président, il y a une question par ici.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je t'en prie, vas-y collègue.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Bonsoir tout le monde et désolé pour ce long retard. Nous avons une commission à l'Espace Sud qui était longue. C'est pour cela que je vous rejoins tardivement.

J'ai deux interrogations. D'abord je suis assez content de voir la démarche avec les ateliers chantiers d'insertion puisque c'est un élément de réponse à la difficulté d'emploi d'un certain nombre de compatriotes. Mais j'ai quand même une interrogation sur l'ACI Fort Tartenson.

Comme j'ai pris en cours, je n'ai pas toutes les informations. Vous avez 60 300€. Cela concerne combien de personnes ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je passe la parole à qui veut, soit Monsieur le Directeur ou Madame...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

L'ACI Tartenson, combien de personnes ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il est prévu 15 personnes pour l'ACI Tartenson. Pour ces 15 personnes, on devrait pouvoir avoir un encadrant technique pour encadrer ces personnes, mais en tout cas, toute la structure est porteuse de ce service qui pourrait venir coordonner, soutenir, conduire. 15 personnes en insertion et un encadrant technique qui coordonne.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

C'est la contribution du Parc ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non...

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Parce que si vous avez 15 personnes en insertion, sur l'ACI Tartenson, vous êtes en sous-financement. J'ai du mal à relier. D'abord vous avez l'aide théorique de la DEETS ou de l'État, potentiellement une aide de la Collectivité Territoriale

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, c'est au prorata de l'année. L'action commence en septembre 2023. On n'a pas 12 mois d'exercice, mais les 4 derniers mois (septembre, octobre, novembre, décembre).

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Pas besoin de plus d'explications.

Je prétends que vous avez aussi du Fonds social européen sur cette action-là ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Absolument. Des fonds État et des Fonds social européen.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

On est d'accord. Comme j'ai pris en cours, je ne comprenais pas très bien pourquoi vous êtes à ce niveau-là. Mais c'est très bien.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela va, collègue BEAUNOL ?

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Oui, parfait. Il n'y a pas de problème.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Je te remercie pour la pertinence de ton interrogation puisque je demandais au Directeur pendant que Madame BALUSTRE t'apportait des précisions parce qu'on sait comment il est utile de donner la main à ces publics. On en parle beaucoup, mais il faut le faire. Le Directeur me disait qu'il n'y a pas tant que cela de personnes qui les portent parce qu'il y a la complexité que tu viens d'évoquer avec le préfinancement, etc. C'est compliqué de mettre en place des chantiers d'insertion qui réussissent et il faut que le Parc le fasse parce qu'il faut le faire.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Je profite, Président, pour te faire la proposition d'un partenariat avec la Mission locale de l'Espace Sud pour accompagner un certain nombre de jeunes qui ont plus de 24 ans et que l'on pourrait intégrer dans les métiers autour de l'environnement. Nous allons te faire un courrier sur cela.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Madame BALUSTRE, tu veux ajouter quelque chose ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Juste dire que l'on travaille déjà avec eux. On va finaliser le partenariat, mais on a à cœur, lorsqu'on travaille de manière territoriale sur le territoire du PNRM, on travaille avec la Mission locale du Sud. Quand Monsieur CABIT était là c'était notre référent Sud sur les actions d'insertion.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Très bien. Aujourd'hui c'est Madame VALIDE qui en est la Directrice de la Mission locale.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On pourra s'appuyer sur toi puisque j'entends susurrer à mon oreille que tu en es le Président.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Il n'y a pas de problème. Je suis ouvert à cet esprit-là, ce travail collaboratif.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

J'aime beaucoup les chantiers d'insertion parce que je vois ce qu'ils font. J'ai vu l'expertise que l'on a développée sur le café et les animaux. Cela n'a pas manqué parce que dans le cadre du Fonds Vert cela a été remarqué. Vous avez vu l'expertise ? On construit de l'expertise avec ces gens-là. On est train peut-être de transformer des personnes dont on considère, a priori, qu'ils sont peut-être désavantagés. C'est cela une société solidaire : aller chercher chez l'autre ce qu'il sait faire.

En tout cas, les services vont s'appuyer sur toi pour essayer de conjuguer les efforts sur les chantiers d'insertion. Y a-t-il d'autres questions ? S'il n'y a pas de question, on passe au vote sur le Budget annexe CFME.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

C'est un Budget intéressant avec quatre gros chantiers auxquels on souhaite un vif succès. Il faut que les financements suivent la première et surtout la deuxième année à la bonne hauteur.

Nous passons au point...

M. Mickaël GOBALSAMY (*Commune de Saint-Pierre*)

Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui ?

M. Mickaël GOBALSAMY (*Commune de Saint-Pierre*)

Bonsoir. Je m'excuse comme je dois partir. J'ai une réunion à nouveau. Je donne ma procuration à MONSTIN Gérard.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Gérard (MONSTIN) n'a pas de procuration. Il la prendra.
Qui parle ?

M. Mickaël GOBALSAMY (*Commune de Saint-Pierre*)
GOBALSAMY.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Je te remercie pour ton compagnonnage. J'apprécie énormément que des collègues qui ont deux réunions viennent pour nous donner le quorum et la possibilité de travailler. Je te remercie infiniment et bon courage pour la suite.

M. Mickaël GOBALSAMY (*Commune de Saint-Pierre*)
Merci. Au revoir.

[Départ de M. Mickaël GOBALSAMY]

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Je ne me trompe pas en disant que nous passons au point 7.
Monsieur VARACAVOUDIN.

Additif. Subvention au Centre de formation des métiers de l'environnement

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN *expose à l'assemblée,*

Très rapidement parce que je pense que les collègues ont le document entre les mains. Il s'agit d'une délibération pour verser une subvention au Centre de formation des métiers de l'environnement.

Je ne vais pas revenir sur l'ensemble. On a déjà voté le Compte administratif de ce Budget annexe. On a voté également le projet de Budget. Il s'agit aujourd'hui de donner une subvention pour l'année 2023 au CFME. C'est le Président qui propose de le faire.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de :

- **Accorder une subvention de fonctionnement d'un montant de 395 396 € pour le CFME pour l'année 2023 ;**
- **Dire que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au Budget Primitif 2023 du Parc naturel régional de Martinique au chapitre 65 (imputation 657 363 Établissement et service rattachés à un caractère administratif pour un montant de 395 396€.**
- **Dire également que ces crédits sont inscrits au Budget 2023 du CFME au chapitre 457 363 Subvention de fonctionnement des organismes publics pour un montant de 395 396 €**
- **De donner mandat au Président pour signer les actes et engager les opérations nécessaires pour le versement de cette subvention de 395 396 €**

Voilà Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On rééquilibre le Budget annexe...

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN

Exactement

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

... par le Budget principal. On est dans le continuum de ce que l'on a dit. On a voté déjà au Budget primitif cette somme-là.

Collègues, je vous propose de passer au vote.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

On a voté la subvention du Budget Principal vers le Budget annexe. En espérant que l'année prochaine, ce sera le contraire.

Nous passons au prochain point qui sera présenté par Monsieur DE LEPINE.

M. Étienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Avant, comme je vais devoir m'absenter, je donne procuration à Monsieur GUIZONNE s'il est là.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il nous entend. Il accepte ?

C'est Monsieur JEAN-BAPTISTE qui a parlé ?

M. Étienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Oui, tout à fait.

M. Jean-Luc GUIZONNE (*Commune de Grand-Rivière*)

Entendu. C'est noté. Merci.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Monsieur JEAN-BAPTISTE. Bon après-midi.

Bonne continuation.

M. Étienne JEAN-BAPTISTE (*Commune de Fonds Saint-Denis*)

Merci. Bon travail.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie infiniment.

Collègue DE LEPINE, tu nous entends ?

M. Désir DE LEPINE *expose à l'assemblée,*

Oui, merci. Cela me plait en quelque sorte, dès que l'on parle d'insertion et de création de postes. Vous connaissez tous la situation de nos jeunes à l'heure actuelle. Ils sont en crise d'emploi. Je prends cela, comment dirais-je, de tout cœur. Je ne trouve même pas les mots, c'est-à-dire qu'il y a l'exposé des motifs puisque l'organigramme a déjà été validé au Comité le 03 juin 2022 qui parlait justement d'actualisation et de la réorganisation des services, d'où la création de ces postes.

Il y a 11 postes...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur DE LEPINE, la création de postes, c'est Madame SALIBER. Toi, tu fais la validation des plans de financement.

M. Désir DE LEPINE

Non, moi je fais la création des postes. On m'a dit la question n°8. Est-ce que nous sommes en phase ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le 7 c'est quoi ?

M. Désir DE LEPINE

C'est validation de plans de financement.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On va faire le point 7 avant. Le 7 c'est qui ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je vais le faire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vas-y.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Si tu permets, je fais le 7 avant.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On revient vers toi après, collègue DE LEPINE.

M. Désir DE LEPINE

Il n'y a pas de problème.

7. Validation de plans de financement

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

La question 7 concerne des plans de financement qu'il faut valider parce que certains organismes nous demandent des plans de financement validés au niveau des dossiers de demande de financement, notamment l'Europe et la DEAL aussi pour certains dossiers.

Le premier concerne la Direction du Développement local avec les fameux chantiers d'insertion. Il y a trois chantiers d'insertion prévus cette année : ACI « Tartenson », ACI « Linéa » et ACI « La Fabrik ».

Concernant **l'ACI « Tartenson »**, le budget total de cet ACI est de 1 473 922,88 €. Les financements attendus sont des financements :

- CTM : 215 000 €
- FSE : 592 632,23 €
- État (ASP) : 568 049 €
- État (FDI) : 10 500 €
- Autres : 87 741,65 €

Concernant **l'ACI « Linéa »**, c'est un ACI de 1 376 182,47 € avec :

- CTM : 121 600 €
- FSE : 300 000 €
- État : 452 351,75 €
- État (FDI) : 10 500 €
- État (Fonds Vert) : 373 337,83 €
- OFB : 118 392,89 €

Enfin **l'ACI « La Fabrik »**, c'est un ACI pour 2 206 869 € avec :

- CTM : 281 360 €
- FSE : 613 993,19 €
- FEADER : 671 040 €
- État : 434 154 €
- État (FDI) : 10 500 €
- OFB : 172 421,81 €
- PNRM : 23 400 €

Voilà pour ce qui est des ateliers chantiers d'insertion concernant la Direction du Développement local.

Ensuite, toujours dans cette Direction, il y a l'agriculture durable avec 4 plans de financement : Valorisation de la filière café, Valorisation de la filière porc créole, Apitropic qui concerne le miel et l'agroforesterie.

Pour ce qui est de **la filière café**, c'est 955 993,14 €. Je ne sais pas si je vous passe les détails de tous ces chiffres parce qu'ils sont affichés avec la CTM, le FEADER, l'ODEADOM.

Concernant **la valorisation de la filière porc créole**, le montant total est de 614 500 € avec la CTM et le FSE comme financeurs.

Concernant **Apitropic**, 207 508,10 € avec le FEADER et le PNRM. Le FEADER assurant l'essentiel du financement.

Enfin, **l'agroforesterie** avec la CTM et le FEADER pour un montant de 912 824,51€.

Concernant la Direction de la Biodiversité, la lutte contre les espèces exotiques envahissantes. On a évoqué largement l'intérêt à la fois environnemental et social. C'est 4 ans qui sont prévus :

- 2023 : 541 100 €
- 2024 : 522 000 €
- 2025 : 522 000 €
- 2026 : 522 000 €

Des prises en charges Fonds Vert ont été largement sollicités. 442 000 € pour 2024, 2025 et 2026 et pour 2023 qui devrait débuter en mai, c'est 253 434 € qui ont été sollicités.

CTM-CCT : 44 500 € pour chaque année
État dans le cadre du PNAI : 34 303 € en 2023
ODE : 36 000€ chaque année.

Pour la première année (2023), j'en parlais. C'est de la prestation de services donc ONF : 75 000 € et le Conservatoire botanique : 97 863 €.

Je rappelle les montants : 541 100 € au total pour 2023 et 522 000 € pour les années qui suivent.

Sur la filière porc créole, il y a juste une erreur sur le rapport. Ce n'est pas le FSE qui est sollicité pour 491 600 € c'est le FEADER.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci Monsieur le Directeur.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ce n'est pas fini. Il y a encore des plans de financement. Toujours dans le cadre de la Direction de la Biodiversité. Pour la protection et la valorisation des aires protégées pour le maintien de la biodiversité et l'accueil des publics, plusieurs plans de financement sont proposés :

- Gestion de la Réserve naturelle Albert Falco ;
- Balisage de la Réserve naturelle des Ilets de Sainte-Anne ;
- Travaux sur les sentiers de la Réserve naturelle de la Caravelle ;
- Desserte et stationnement de la Réserve naturelle de la Caravelle ;
- Acquisition d'un véhicule pour les réserves naturelles ;
- Zones humides et protection des forêts littorales ;

- Maison d'accueil de la Réserve naturelle Albert Falco.

Les montants totaux pour l'ensemble de ces programmes : 852 909 €. L'État nous demande un plan de financement notamment pour les Fonds Vert. Pour l'ensemble de ces projets, il est demandé 403 909 €.

Vous aviez posé la question de savoir, en dehors de l'ACI espèces exotiques envahissantes, combien de Fonds vert on prenait. On prenait également 403 909 € pour ces opérations-là. Les autres financeurs sont notamment, concernant la Réserve naturelle de la Caravelle, l'État, la CTM (20 000 € sur les travaux et la desserte 30 000 €). Pour la CTM (contrat de convergence territoriale) c'est 100 000 € sur la valorisation des zones humides et la forêt lacustre du Galion. Ensuite, la gestion de la Réserve Falco, toujours CTM (160 000 €) puisque c'est une Réserve naturelle territoriale et l'ODE (24 000 €). L'ensemble de ces opérations feront l'objet de financements sollicités auprès du Fonds Vert.

Le dernier, c'est le Grand Site qui fait déjà l'objet de financements FEADER pour le fonctionnement de la mission. Mais là il est demandé spécifiquement de valider un plan de financement pour ce qui est d'une assistance à maîtrise d'ouvrage pour la transition des modes de déplacement et de stationnement sur le Grand Site. Le montant de cette opération est de 96 457 € et les montants sollicités sont de :

- 67 519,90 € auprès de l'État (ADEME) ;
- 28 937,10 € auprès de la CTM

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur les plans de financement présentés.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Sur les multiples opérations et plans de financement qui ont été présentés, en fait, c'est pour consacrer la majeure partie de ces fonds [inaudible] et notamment le Budget Primitif à la fois principal et annexe. Vous avez des interrogations et des questions sur les différents plans proposés ?

M. Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

J'ai une réflexion sur l'opération des Grands Sites. La Savane des Pétrifications est dans le grand site, sauf qu'il n'y a plus de bois, de roches. Dans les années 60-70, il y a eu beaucoup de prélèvements sur la Savane.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Des prélèvements sauvages.

M. Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Bien entendu, sauvages. Est-ce qu'il ne serait pas intéressant de lancer un appel auprès de ces personnes qui ont du bois de la Savane chez eux et de rapatrier tout cela sur la Savane parce que j'imagine qu'une visite sans comprendre comment se constitue un bois silicifié ce serait bien dommage.

J'ai visité récemment la Savane. On ne trouve plus de bois.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Mais il y aura de nouveaux préleveurs.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je trouve l'idée du collègue généreuse. Sommes-nous arrivés à un tel niveau de *[inaudible]* d'esprit ? On n'en sait rien. Moi-même qui représente le Président sur l'opération Grand Site qui, à mon avis, est une opération intéressante, compliquée, mais on avance. Je vais soumettre l'idée à la chargée de mission Grand Site et on va y réfléchir. Cela me fait un peu penser à l'opération « Déposez vos armes à la gendarmerie ». Si la personne ramène le bois silicifié, on ne le stigmatise pas. Cela peut être un bois silicifié qui est à la maison qu'un arrière-grand-père a pris, qu'un grand-parent a pris. Ton idée est, je pense, une idée qu'il faut retenir.

M. Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Je voulais interroger le DGS sur le fait que si on en mettait, ce serait encore volé et ce serait sans fin. Mais quel est le mode de gestion du Grand Site ? Est-ce qu'il n'y a pas un système de gardiennage ? C'est ce à quoi je pensais. Je me dis que si notre Grand Site est un grand site, il est gardienné. Les éléments qui sont réimplantés sur des axes fixes, sont à mon avis quasiment inviolables. J'imagine cela entièrement possible, dès lors que c'est mis en place.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Le Grand Site va de Grande Anse à la Baie des Anglais et de l'autre côté, il y a aussi l'Anse Meunier. Il est immense. Je pense que si on arrive à obtenir, par appel à générosité, à l'esprit collectif, quelques objets, ils seraient bien dans la Maison des Grands sites. D'une part, je pense qu'on n'en aura pas tant que cela. D'autre part, si on le redépose on ne pourra pas faire l'objet d'une présence d'une personne à côté tout le temps. À l'intérieur d'une vitrine en indiquant « voilà ce que l'on pouvait voir dans les années 60 en quantité ». Cela pourrait être cela. Et des photos aussi et des exemplaires dans une vitrine de la Maison du Grand Site. Je te promets que sur ton idée, je dirais que c'est une idée de toi, d'une part, je la ferai suivre et je te tiendrai informé parce que c'est une bonne idée.

Il y a d'autres questions ?

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Oui, Président. J'ai vu, mais très rapidement parce que j'ai aussi un problème d'ordinateur. J'ai vu qu'on a budgétisé un fonds Vert et CTM pour la forêt lacustre du Galion. De mémoire, il me semble qu'on avait déjà voté dans le plan de relance un montant de 653 000 € pour la forêt lacustre. Je voudrais savoir cela consiste en quoi pour ce montant que l'on vient de présenter là ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

De mémoire c'était la restauration hydraulique de la forêt lacustre...

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

On ne t'entend pas bien, Directeur.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je te disais que l'opération qu'il y avait antérieurement, c'était une opération pour la restauration hydraulique, on va dire, de la forêt lacustre du Galion et que l'eau puisse circuler entre la partie amont et aval de la route nationale, notamment la difficulté avec les buses.

Le problème c'est que c'est une opération complexe qui conduit à transformer la voie. Ce n'est pas du tout ce projet que l'on prévoit. Nous, le projet que l'on essaie de mettre en œuvre, c'est un projet de valorisation de la forêt et des roches gravées à travers un platelage et une signalétique et un parking. Donc aménager cet espace-là pour la visite pédagogique, mais on n'interviendra pas du tout sur la partie, comment dire...

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

La partie hydraulique.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, la partie hydraulique.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

En fait le premier dossier de plus de 600 000 € antérieur, c'était pratiquement une forme de continuité écologique entre les deux.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Il y a des buses qui apparemment ne sont pas suffisantes. Elles sont sous-dimensionnées. Il faudrait revoir le dimensionnement des buses, mais cela implique de travailler sur la RN.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut une autorisation de voirie. Il faut couper. Ce n'est pas nous. Très bien. En tout cas, je te remercie Christian (PALIN) pour ta question. Elle est pertinente et cela montre que tu suis bien nos travaux et que tu t'étais souvenu de ces 600 000 et quelques euros sur cette forêt lacustre dont on dit qui est la seule mangrove d'eau douce.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

La seule actuellement. Il y en a eu plus, mais...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pour le moment, c'est la seule mangrove d'eau douce.

[Brouhaha]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ce n'est pas une mangrove. Le Conservatoire botanique a précisé que ce n'était pas une mangrove.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Cela nous permet de réviser nos fondamentaux en Conseil syndical. Il y a une demande de parole. Monsieur SAINT-CYR, tu as la parole.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Je n'ai pas de question particulière sauf que j'attire votre attention sur le fait qu'à partir de juin 2023, concernant l'OGS, il y aura des fouilles archéologiques aux Salines. Il serait intéressant de se rapprocher de l'ONF et de la DEAL si éventuellement il y a quelque chose d'intéressant à récupérer. C'est juste cela que j'avais à dire.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

J'en profite pour dire que la chargée de mission Grand Site et moi-même, nous participons au COPIL. On a arrêté avec Président et Directeur Général de faire une petite intervention sur nos opérations majeures de temps en temps au Conseil syndical de 10 à 15 minutes pour apporter des informations pour que les élus du Conseil syndical soient au bon niveau d'information.

Je crois qu'il y a aussi des carottages qui se font du côté de la Grande Anse et d'Anse Meunier. Je l'ai vu. Il y a une étude hydraulique qui se fait aussi en ce moment.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Absolument. Je pense que logiquement il y aura une visite sur le Grand Site avec le Parc naturel.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Avec le Parc et la CTM. Et sur l'interrogation du collègue sur la rétrocession des bois transformé, tu n'as pas une interrogation, toi qui es du coin ?

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Vous me parlez du bois pétrifié ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, le bois silicifié.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Je ne pense pas qu'ils vont vouloir que l'on touche à cela, parce qu'il y en a de moins en moins.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Non, c'est-à-dire qu'il y en a de moins en moins, mais la question du collègue GABRIEL était de dire : pourquoi pas faire un appel à rétrocession, c'est-à-dire les gens qui ont prélevé dans les années 60-70 ou après...

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Oui, c'est faisable parce qu'à Sainte-Anne, tu as beaucoup de gens qui en possèdent à profusion. Même moi, je vais vérifier si j'en ai. Mais logiquement, il y en a.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te disais que l'on pourrait faire cet appel aux dons pour le Parc.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Absolument.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si on les met dans la Maison du Grand Site, ce sont les enfants de Martinique, de Sainte-Anne à Grand-Rivière qui pourront voir ce que pouvaient voir nos grands-parents.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Oui, il n'y a pas de souci. Je pense qu'il faut se rapprocher de la chargée de mission.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

Mais de mon côté, je peux demander au niveau de la communication de la mairie à ce que les citoyens, dans le cadre du Grand Site, ait du bois à restituer. C'est faisable.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Je le soumettrai au prochain COPIL qui aura lieu, je crois, bientôt.

M. Christophe SAINT-CYR (*Commune de Sainte-Anne*)

D'accord.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Là on entend bien l'élu de Sainte-Anne qui dit qu'il le ferait, mais est-ce que le Parc ne peut pas orchestrer une action, un appel massif sur toute la Martinique, ce qui permettrait d'expliquer aux Martiniquais le Grand Site en même temps et demander qu'il y ait une rétrocession générale. Je trouve que c'est une action à l'échelle de la Martinique qui serait magnifique.

J'insiste encore sur une chose. Au lieu que ce soit muséal, dans une vitrine, je pense que s'il y a de nombreuses rétrocessions, on peut faire une réimplantation in situ. J'en vois tellement à des endroits différents qui viennent de Sainte-Anne. Je crois que le Martiniquais peut comprendre cela.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Mais comme nous sommes dans le COPIL avec le sous-Préfet du nord, du sud, la CTM, le Parc et d'autres partenaires comme la DEAL, etc. on va le soumettre. Je pense qu'on n'aura pas de mal à le faire germer et on verra quel dimensionnement. Cette idée est une idée qu'il faut faire vivre. Cela peut être un produit d'appel du Grand Site.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On continue.

On procède au vote parce que le temps presse. Mais rassure-toi, ton idée sera relayée. Je vais envoyer un petit mot dès ce soir à la chargée de mission pour ne pas oublier et on la fera fructifier en prenant soin de rappeler le droit d'auteur.

On passe au vote pour les plans de financement.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés

Les différents plans de financement tels que présentés avec la modification FSE en FEADER sont validés. Je rappelle que sur les opérations qui sont là, si les collègues veulent des précisions, ils peuvent aussi passer au Parc en ayant le soin de prendre rendez-vous, d'appeler le Directeur ou des agents pour plus de précisions. Le Budget brasse tellement de choses qu'on ne peut pas tout voir dans le détail, que ce soit pour le Grand Site, mais deux ou trois choses, on va essayer, lorsque les programmes ne sont pas trop lourds de faire venir les chargés de mission et nous dire en 5 à 10 minutes quelle est l'actualité de telle ou telle chose. Je pense notamment au miel, au Grand Site, au classement au Patrimoine mondial.

Vous savez que nous avons invité les Maires ici, pour faire l'Atlas de la biodiversité, mais peut-être que (*Éric*) JULTAT ou le collègue VARACAVOUDIN ne le sait pas. Peut-être que (*Christophe*) SAINT-CYR ne sait pas que nous avons invité toutes ces personnes. L'idée c'est qu'on soit tous au même niveau d'information.

On a voté la délibération, Directeur.

[Brouhaha]

On a voté les plans de financement pour les opérations. Nous passons maintenant au point 8. La création de postes avec le collègue DE LEPINE.

8. Création de postes

M. Désir DE LEPINE expose à l'assemblée,

Je tiens à m'excuser pour tout à l'heure parce que moi aussi je suis victime non seulement de coupures de courant, mais aussi de connexion internet. Là je suis obligé de travailler avec deux écrans. Mais ce n'est pas grave.

J'avais déjà fait l'entame de ce dossier. Il s'agit maintenant de la création d'un certain nombre de postes :

- 11 postes à la Direction de la Biodiversité et de la Gestion Durable du Territoire (DBGDT)

Si vous avez sous la main le tableau, tout en bas du tableau vous avez pour des non permanents, un chef d'équipe et neuf agents pour la biodiversité et de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Ce sont des emplois, comme je l'ai dit, non permanents.

- 3 postes à la Direction de la Formation et du Développement Local (DFDL) ;

C'est toujours à la fin du tableau. Vous avez un poste permanent et deux permanents. Celui qui est permanent, c'est un assistant-ingénieur en laboratoire biodiversité du Parc et les deux autres, c'est agent technique agricole (projet cochon créole) et coordinateur technique (projet café d'excellence).

Je n'ai pas précisé les catégories jusqu'à maintenant. Ce sont des catégories C.

- 4 postes à la Direction de l'Animation du Territoire et de l'Éducation à l'Environnement (DATEE)

C'est à partir de la troisième ligne. Ce sont ces trois postes permanents de catégorie B ou C. Ce sont des adjoints au Responsable des sites d'accueil – Château Dubuc. Ensuite, Responsable des sites d'accueil – Domaine d'Émeraude et le dernier Adjoint au Responsable des sites d'accueil – Maison de la mangrove aux Trois-Ilets.

Nous avons un poste qui est permanent. C'est le Responsable du Service Éducation à l'environnement. C'est de catégorie A.

- 1 poste à la Direction des Travaux, des Équipements des Sites et Moyens Généraux (DTESMG)

Responsable du Service des moyens généraux. Catégorie B ou C. Cadre d'emploi – je vous donne lecture : Techniciens ou agents de maîtrise ou adjoints techniques ou adjoints administratifs.

En conclusion, il est demandé aux collègues...

Mme Karine SALIBER

Collègue DE LEPINE, s'il te plait, si tu permets, je veux rajouter une autre partie, avant qu'on ne vote. J'aurais souhaité rajouter la partie « création de postes Parcours Emploi Compétences », les emplois PEC. Si tu permets, je continue dans la foulée.

Président, j'y vais ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je t'en prie.

Mme Karine SALIBER

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Une collectivité territoriale peut recruter des agents dans le cadre d'un PEC en vue de les affecter à des missions [inaudible] en insertion et l'acquisition d'une expérience.

Ce type de recrutement a droit à une aide financière en pourcentage du taux brut du salaire minimum de croissance donc le SMIC par heure travaillée. Le taux de prise en charge de droit commun pour la Martinique est fixé à 65% du montant brut du SMIC pour les embauches en PEC.

Le Président propose à l'assemblée, le recrutement de 15 PEC pour des contrats à temps complet pour une durée de 9 mois minimum et 24 mois maximum :

- 1 agent d'accueil au siège
- 1 cuisinier restauration – Domaine d'Émeraude
- 4 agents d'entretien – Domaine d'Émeraude
- 5 agents d'accueil et des boutiques des sites
- 1 agent technique réseau informatique et télécommunications
- 2 agents de mission UNESCO
- 1 agent OMB

L'agent sera rémunéré sur la base du SMIC horaire au prorata du nombre d'heures mensuelles effectuées.

Il est demandé au Comité syndical :

- **d'adopter la proposition du Président ;**
- **de l'autoriser à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires pour ce recrutement ;**
- **de signer les actes correspondants ;**
- **d'inscrire au Budget les crédits correspondants.**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

Mme Karine SALIBER

Collègue DE LEPINE, tu peux continuer pour la conclusion.

M. Désir DE LEPINE

Oui, mais il y a une main levée.
Monsieur SAINT-CYR lève la main.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Non, dis ta conclusion.

M. Désir DE LEPINE

Il est demandé aux collègues du Comité syndical de bien vouloir :

- **Créer les postes budgétaires figurant dans le tableau qui est à l'écran ;**
- **D'inscrire les crédits nécessaires au chapitre 012 (charges de personnel) au Budget en vigueur et suivants**

À vous la parole.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je te remercie, collègue DE LEPINE et je remercie aussi la collègue SALIBER. Christophe (*SAINT-CYR*), tu as demandé la parole ?

M. Christophe SAINT-CYR (*commune de Sainte-Anne*)

Non, j'avais oublié de baisser.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je t'en prie, baisse ta main.
Le collègue MONFORT a demandé la parole. Parle bien fort pour que les collègues t'entendent.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

La précision que je voulais avoir concernant les PEC. Combien d'heures ? Parce qu'effectivement, on n'a pas précisé le nombre d'heures. Au niveau des PEC c'est minimum 20 heures. Est-ce que c'est 20 heures ou 25 heures ou 30 heures ? Cela veut dire que si on dépasse 20 heures, le Parc doit payer le complément du SMIC. On rembourse les PEC sur la base de 20 heures. C'est pourquoi je pose la question.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je ne sais pas pour les nouveaux dispositifs si ce n'est pas, de ce que j'ai lu, 35 heures.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Non.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Entre 20 et 35 heures.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

On vient de recruter les nouveaux, c'est 20 heures. Tu peux les prendre sur la base de 25 heures, 30 heures ou 35 heures, mais de 20 heures à 35 heures, tu paies plein pot. On te rembourse sur la base de 20 heures. C'est important.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est très important parce qu'il s'agit de délibérer pour créer des postes. Il faut que l'on sache qu'elle est l'incidence budgétaire effective.

Ce que l'on peut faire, Directeur, puisque nous sommes déjà là c'est de dire que l'on donne quitus pour 20 heures et 35 heures si c'est 35 heures. À ce moment-là, est-ce que le nombre peut changer ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si on te donne 20 heures ce n'est pas la même chose que si je te donne 35 heures.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Une question précise, Albéric. Est-ce que le PEC est remboursé sur la base de 20 heures ou sur la base de 35 heures ?

M. Albéric GROS-DESORMEAUX

Sur la base des 35 heures, mais c'est à 65%.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est cela. 65%, mais sur 35 heures ?

M. Albéric GROS-DESORMEAUX

Oui, cela peut être sur 35 heures.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Je te demande de vérifier parce que les PEC ce n'est pas sur la base de 35 heures, mais sur la base de 20 heures. L'État te donne 20 heures. L'État ne donne jamais 35 heures. Vérifie.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur GROS-DESORMEAUX nous a apporté l'information...

[Brouhaha]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Dans la limite du Budget que l'on a voté.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est cela. On dit qu'on vote 20 heures...

[Brouhaha]

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Si l'État ne te rembourse pas les 35 heures, cela veut dire qu'au niveau budgétaire, tu as un problème.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Président, simplement la convention que vous signez avec l'État va fixer le nombre d'heures. Vous pouvez parfaitement signer un contrat PEC avec une personne à 35 heures, mais l'État va fixer le pourcentage de prise en charge.

Aujourd'hui, il y a une évolution et les nouveaux PEC ne sont pas complètement sortis. Mais il y a un dispositif qui est là à 45%. C'est l'État qui fixe le pourcentage de prise en charge. Vous pouvez parfaitement signer un contrat PEC à 35 heures, mais l'État va vous dire « je ne vous prends en charge qu'à 45% ».

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Mais puisque nous sommes déjà là, c'est trouver une clause d'échelle qui dise que nous prenons à hauteur maximum de ce que l'État donne parce que l'idée pour nous c'était de nous appuyer sur un montant d'intervention maximum de l'État. Nous voulons utiliser cela. C'est-à-dire qu'en faisant une œuvre d'intégration et d'action sociale, mais en même temps, en synchronisant avec nos capacités. Nous ne voulons pas créer de charges complémentaires en ressources humaines sur la base des contrats PEC.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Président, si je puis me permettre, si ce sont des personnes qui sont déjà à l'intérieur de l'institution en PEC vous pouvez évoluer. Si ce sont des personnes qui ne sont pas encore en PEC, vous pouvez faire un POEC avec eux c'est-à-dire dans un premier temps faire une préparation opérationnelle à l'emploi financé par Pôle Emploi et ensuite faire une intégration au titre du PEC. On peut essayer de combiner, mais il faut négocier cela avec Pôle Emploi. Sinon effectivement, le PEC permet d'envisager une évolution, une intégration de ces personnes.

Ce que je voudrais dire là, la dynamique que vous insufflez là est une bonne dynamique pour l'emploi, pour nos jeunes, en tout cas, pour nos compatriotes qui sont privés d'emploi, étant entendu que vous n'êtes pas obligés de ne recruter que des jeunes, il y a aussi des personnes en plein âge qui ont besoin d'emploi. Mais c'est une très belle dynamique que vous insufflez là.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Il n'y a pas de critère d'âge limitant pour cela, collègue. L'âge ne rentre pas en ligne de compte. Ce que nous souhaiterions savoir c'est le crédit d'heures que l'État prend en charge précisément pour que nous nous positionnions parce que si nous allons au-delà, cela veut dire que le vote budgétaire que l'on fait là va nécessiter le contrat PEC plus une charge pour la collectivité. Or, nous étions sur la base de 35 heures pour prendre

le nombre de personnes que nous prenons là. Si c'est moins que 35 heures et qu'il faut que nous prenions le delta en charge, peut-être que nous prendrions moins, Directeur.

Ce que je veux faire, c'est donner quitus aux services dans la limite d'un encadrement minimal et maximal que nous fixerions là tout de suite pour éviter de revenir, Directeur.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Président, je n'ai peut-être pas saisi tout ton propos parce que j'ai mal entendu, mais l'idéal c'est d'autoriser la Direction à négocier avec les services de l'État une convention ou le recrutement des personnes dans le cadre du dispositif PEC.

Là on délibère pour donner un accord sur le principe de création de postes et *[inaudible]* à la signature des conventions avec l'État.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Dans la limite des budgets votés au 012.

Si le montant voté nous permet de tous les recruter, on le fera, mais on ne dépasse pas ce montant.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Non, il ne faut pas dépasser...

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On retient que le vote que nous ferons pour ce qui est de la création de postes Parcours Emploi Compétences (PEC) c'est dans la limite du budget fixé au 012 d'une part et d'autre part, quitus est donné à l'administration pour négocier avec l'État par rapport à ce qu'a dit le collègue BEAUNOL.

Voilà les deux conditions suspensives. Cela va ?
Vas-y.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

J'avais une question concernant les recrutements. J'aurais aimé savoir s'il y a des redéploiements.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

On va faire du redéploiement.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Complètement. C'est par exemple, les personnels qui sont encore sur les contrats non permanents et les contrats aidés, cela a une durée. Il se trouve qu'ils sont encore là. Il faut absolument créer le poste.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Directeur, j'ai un souci aussi, il faut que tu m'expliques. Lorsqu'on crée un poste budgétaire par une délibération du Conseil syndical, on crée soit un poste A soit un poste B ou un poste C. Et là, dans le tableau, c'est B ou C. On vote quoi ?

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut que l'on sache si c'est un poste B que l'on crée ou un poste C.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Par rapport au tableau des effectifs.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que je dis, c'est que lorsque le Conseil syndical donne quitus au Président. Président choisira. Le Conseil syndical crée un poste budgétaire B ou un poste C, mais il ne fait pas un truc qui est B ou C. Dans le tableau, il faut qu'on ait une lettre. Si c'est C, c'est-à-dire que l'appréciation du besoin de la collectivité est mal faite, ou sinon qu'est-ce qui justifie qu'à ce niveau-là de création de postes budgétaires, on est dans une interrogation B ou C ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Par exemple, le poste dont tu parles là.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y en a plusieurs. Il y en a trois.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Je parle du premier, par exemple : technicien ou agent de maîtrise. C'est un poste qui devrait seconder le Directeur de l'Aménagement et de la gestion des sites. C'est un B soit c'est un C avec de l'expérience qui peut tout à fait remplir les fonctions.

Quand on va publier le poste, les gens vont répondre.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Si je comprends bien, est-ce que l'on peut dire que l'on crée le poste de catégorie B et s'il y a un candidat de catégorie C qui postule, on peut l'embaucher.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On ne peut pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Alors à ce moment-là, si à l'appel à candidatures, il y a un C qui fait l'affaire, tu crées un poste C. Et si à l'appel à candidatures, c'est un B qui fait l'affaire, tu crées un poste B. On crée le poste budgétairement comme cela : B ou C.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Le Président a raison parce que lorsque tu crées un poste budgétaire c'est soit du A, soit du C, soit du B. Nous sommes d'accord. Mais au moment du recrutement, tu peux lancer ta demande de recrutement en disant soit un B soit un C expérimenté, mais tu le prends sur un poste de B.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

De toutes les façons, nous créons les postes budgétaires conformément à ce que tu nous as dit. Il y a du redéploiement, on réajuste. L'incident budgétaire, cela n'est pas visible.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Mais on va être dans le cadre de ce que l'on a voté au Budget.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il n'y a pas de souci. Je préfère bien le dire pour que l'on soit bien clair.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Y a-t-il d'autres questions ? Monsieur GROS-DESORMEAUX ? Madame BALUSTRE ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Non, pas de question.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègues, vous avez bien compris ? C'est bien clair pour la création des postes budgétaires tant pour ce qui est des postes Parcours Emploi Compétences et pour les postes « traditionnels » si j'ose dire de l'administration ? Cela vous paraît bien ?

On donne quitus à l'administration. J'ai évoqué l'interrogation et techniquement, ils vont trouver. Ce sont des spécialistes. On a évoqué la question. En tout cas, ce ne sera pas un A, mais cela va être un B ou un C.

Sur la base de tout ce que l'on a dit là, je reprends, pour les postes Parcours Emploi Compétences (PEC), on donne quitus à l'administration pour négocier avec l'État concernant la dynamique actuelle qu'il y a dans les emplois PEC. L'administration c'est le Directeur Général, les Ressources humaines. On leur donne quitus pour négocier avec l'administration d'État dans la limite de ce que l'on a aligné au 012 pour le financement de ces emplois.

Sur la base de cela, on propose de faire un vote pour la création de postes budgétaires.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Nous passons au point suivant. Subvention COS.
C'est le collègue MONFORT pour l'animation du COS en 2023.

9. Subvention COS/PNRM 2023

M. Jean MONFORT *expose à l'assemblée,*

Le Comité des œuvres sociales définit comme une association régie par la loi 1901 a pour mission principale d'améliorer les conditions de vie des agents du Parc Naturel Régional de la Martinique.

La loi du 13 juillet 1983 limite strictement le champ d'intervention du Comité des Œuvres sociales à l'action sociale, culturelle et de loisirs.

Le COSPNRM a pour objet l'action sociale, le loisir, la culture et plus généralement l'épanouissement intellectuel et physique de ses adhérents. Le COSPNRM s'assigne pour but d'y contribuer par :

- la promotion des activités culturelles, sociales, de loisirs, de voyages, de vacances en direction de ses bénéficiaires, permettant de resserrer les liens entre les agents du PNRM ;
- Toutes formes d'aides jugées opportunes, à savoir, financières, matérielles, culturelles ou morales, sans pour cela se substituer aux services et organismes sociaux habilités ;
- La création et le développement d'activités en faveur des bénéficiaires actifs et/ou retraités ;
- L'information permanente, dans les différents domaines précités.

Les chèques vacances, les réductions cinéma, les voyages et week-ends à tarifs préférentiels, les arbres de Noël, sont quelques prestations livrées par le COSPNRM, d'autant plus qu'il accompagne ses adhérents dans l'obtention de prêts sociaux et de primes.

Le montant de la subvention proposée au Budget Primitif 2023 serait de 40 000 €.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de se prononcer sur l'autorisation donnée au Président :

- ✓ **de verser au COSPNRM une subvention pour l'année 2023 d'un montant de 40 000 €.**

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est très clair, collègues. Y a-t-il des questions ?
Monsieur VARACAVOUDIN.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

J'ai une question à poser. Savoir le montant qui avait été attribué l'année d'avant pour voir si c'était le même montant ou si cela a augmenté.

La deuxième chose, puisqu'on alloue une subvention au Comité des œuvres sociales qui est une association régie par la Loi 1901, est-ce que l'on a à disposition un retour des différents rapports d'activité, financiers concernant l'utilisation des fonds accordés par le Parc ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est le même montant pour cette année par rapport aux années antérieures. Et oui, on reçoit chaque année, les bilans financiers, d'activité de l'association.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Cela reflète parfaitement... ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ils nous donnent un bilan qui correspond à leur programme d'activité. Tout se passe pour le mieux avec le COS.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur MONFORT.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

La question que je voulais poser. Je ne rentre pas dans le détail du COS. Le COS comme c'est effectivement une association Loi 1901, au niveau de l'action sociale, cela veut dire que c'est uniquement les adhérents qui bénéficient des actions du COS. J'ai envie de dire que l'objectif et l'obligation du Parc c'est que tout le monde bénéficie de cette action sociale. Ma question : est-ce que tout le monde bénéficie de l'action sociale ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, bien sûr.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Dites-nous, Madame BALUSTRE.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il y a deux types d'actions dans le fonctionnement du Comité d'œuvres sociales. Il y a des actions qui sont confiées par le Parc au Comité comme les Arbres de Noël. C'est une action Parc confiée à l'action sociale et tout le monde a son ticket cadeau, adhérent et non adhérent.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

C'est sur les 40 000 € ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Oui, c'est dans cette enveloppe là que l'on donne les tickets cadeaux à tous les enfants du Parc. Il n'y a pas de distinction.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Que la maman ou le papa soit adhérent ou pas.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Adhérent ou pas adhérent, un enfant dans la tranche d'âge de la naissance à 12 ans a droit à son cadeau de Noël.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Il y a des missions comme celle-là.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Les actions fortes du PNRM concernent tous les agents.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Je prends un exemple, les chèques vacances.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il y a deux types de voyage : le voyage initié par le COS et le voyage où l'agent lui-même prend l'initiative de dire « je vais partir en voyage et je cotise auprès du COS pour avoir le pourcentage en termes de chèques vacances pour pouvoir aller en vacances ».

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Il adhère au COS. Mais s'il ne veut pas adhérer ?

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

S'il ne veut pas adhérer, mais on n'a même pas besoin d'adhérer. Il y a des gens qui ne veulent même pas voyager. Ce n'est pas parce qu'il y a un COS qu'ils ont les moyens de voyager. Le COS ne te donne pas 100% du voyage. Le COS te donne une petite participation.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Un soutien.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Voilà, un petit soutien. Il peut aller entre 10% et 20%.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

En tout cas, on retiendra que le principe général c'est que la personne qui est agent du Parc adhère au COS pour bénéficier des avantages du COS et qu'il y a quelques manifestations qui sont faites par le COS au nom du Parc pour lequel les gens en bénéficient sans pour autant être adhérents.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Un autre exemple, ce sont les chèques de rentrée scolaire aux enfants des agents. Tous les enfants y ont droit.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Même s'il n'est pas adhérent...

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Même s'il n'est pas adhérent, il a droit à son chèque « rentrée scolaire » pour les enfants.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Autant je suis très favorable à l'action sociale. C'est un élément qui fait du ciment, qui fait du lien entre les personnes. J'ai même vu qu'il y a l'activité physique alors que réglementairement ce n'est pas admis, mais le COS le propose. C'est important. Autant je ne suis pas de l'école de la gratuité totale. J'aime bien responsabiliser, c'est-à-dire que le COS se doit d'être une association transparente au sens pénal du terme. Il y a une subvention de la collectivité. L'agent adhère. Cela responsabilise. J'ai payé, je suis responsable. Et parce que j'ai adhéré, je bénéficie de choses. Cela me paraît extrêmement important.

Je ne sais pas si les collègues veulent voir le rapport. Directeur, tu peux le mettre à leur disposition. Personnellement, je l'avais demandé une fois à la Présidente. Elle me l'avait montré. J'ai vu qu'ils font du yoga, du sport, etc. Je pense que cela peut aider. J'avais demandé à titre personnel.

[Brouhaha]

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Je l'ai dit doucement, mais la cotisation annuelle n'est que de 30 €.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Si on vous donne 40 000 € et si les agents cotisent 30€, cela permet d'avoir un beau budget annuel pour faire des choses bien. J'avais discuté avec la Présidente. Elle me semblait assez perméable.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Souvent c'est à la demande des agents. On a l'assemblée générale et à l'assemblée générale on donne des pistes d'activités et on affine le programme, lors de l'assemblée générale, avec les agents. On tient compte des doléances.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Très bien. Pour le vote des 40 000 € au COS du Parc

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Président.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Oui, collègue.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Je voulais dire que c'est très bien cet accompagnement-là et cette relation avec le COS.

M. le Président de séance Robert DULYMOIS

Oui, je trouve que la dame qui s'occupe de cela est assez dynamique. Quand je lui demande une information, franchement elle donne. Elle a des petits tableaux. Elle a dépensé cela pour le sport, cela pour le yoga, etc.

En tout cas, je dis aux collègues qui souhaiteraient voir le rapport annuel, il y a un élu qui est au COS qui participe au Conseil d'administration et qui en sait un peu plus. C'est bien cela, Monsieur GROS-DESORMEAUX ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, il y a un élu.

[Brouhaha]

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

On n'a pas encore fait l'assemblée générale.

M. Albéric GROS-DESORMEAUX

Mais même au CA parce qu'elle est membre du CA normalement. Elle doit être invitée au CA.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègue BEAUNOL ?

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

J'ai dit que je vote pour.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Je venais pour dire « Qui vote pour ? ». Monsieur BEAUNOL vote pour à deux mains.

C'est donc voté à l'unanimité. Très bien. 40 000 € Sé an bel lajan.
On continue avec la question n°10. Merci Monsieur MONFORT pour la subvention au COS. Dossier Animation du territoire. Création de tarifs des vents de prestations du PNRM. Monsieur GABRIEL Émile.

10. Création de tarifs de vents de prestations du PNRM

M. Émile GABRIEL *expose à l'assemblée,*

Tarifs activités complémentaires.

Lors du Comité syndical du 3 mars 2023, les membres ont validé la refonte et l'harmonisation des tarifs des activités économiques du PNRM.

Il convient de compléter cette nouvelle grille tarifaire comme indiqué ci-dessous :

1. Location calèche et transport

a. Avec attelage de 2 équidés et 2 âniers muletiers

1. Location journée (7h) : 600 €
2. Frais de transport : zone 1 (territoire CACEM) : 350 €
3. Frais de transport : zone 2 (hors territoire CACEM) : 450 €

b. Sans attelage sans équidés et sans âniers muletiers

1. Location journée : 400 €
2. Frais de transport : zone 1 (territoire CACEM) : 350 €
3. Frais de transport : zone 2 (hors territoire CACEM) : 450 €

2. Location Mobitrac

a. Avec mise à disposition de 2 agents

1. Location journée (7h) : 900 €
2. Frais de transport : zone 1 (territoire CACEM) : 350 €
3. Frais de transport : zone 2 (hors territoire CACEM) : 450 €

Il est demandé au Comité syndical de se prononcer sur la validation des tarifs ci-dessus.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Chers collègues, vous avez la parole sur la tarification et la délibération-cadre qui permettrait aux services à la fois de mettre à disposition et de louer avec ou sans âniers muletiers la calèche et le Mobitrac par territoire.

Si vous avez des questions. Il faut délibérer pour avoir un cadre d'intervention.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Le Mobitrac, on avait déjà posé la question *[inaudible]*

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

La location d'une journée (7 heures) pour 900 €.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Oui, mais c'est avec le chauffeur ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Bien sûr.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

Il faut savoir utiliser l'engin.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Oui, on ne peut pas mettre n'importe qui.

M. Éric JULTAT (*Commune de Schœlcher*)

Comment allons-nous le faire savoir ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Il faudra envoyer la publicité.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Envoyer la publicité. J'ai demandé à notre chargée de communication de créer un groupe de communication avec les responsables de communication des communes afin de travailler sur ce point. Nous-mêmes nous pourrions faire un groupe, Directeur.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Mais il y a aussi les privés. Directeur.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Oui, tout à fait. Pour l'instant, on travaille avec les privés parce qu'on débute l'opération. Je rappelle que cet engin avait été acheté dans le cadre d'un chantier d'insertion, notamment sur la *[inaudible]* hydraulique des rivières de la Baie de Genipa.

Le chantier s'est terminé. On a recruté des personnes qui étaient en chantier d'insertion dans un premier temps pour réhabiliter les mares – il y a un certain nombre de mares que nous avons réhabilitées – et il y a des privés qui nous demandent d'intervenir notamment dans le sud où nous sommes intervenus sur deux mares. La dernière c'était pour des melonniers. Cela a demandé quelques mois de travaux. Et une mare privée autour de résidences au Vauclin pour laquelle on a fait une prestation, mais on attend la prestation complète. On leur a fait une proposition et on attend leur retour.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Là il y a une délibération-cadre pour cela, mais ce que vous avez fait avant, c'est sur quelle base ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Démonstration.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

De gré à gré.

[*Brouhaha*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Par rapport à ton intervention qui nous aide beaucoup, c'est bien, je disais au Directeur que l'on peut mettre dans un article 2 de la délibération que mandat est donné aux services pour négocier dans le cadre...

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Un forfait.

[*Brouhaha*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Prenons le cas d'un petit engin qui vient te faire un petit aménagement chez toi. Le gars te dit : « Ma journée chauffeur engin c'est 300 € ». Si sé boug la rété an simen, i pran pa 300 € par jour.

Mme Sonia HOCHÉ-BALUSTRE (*Directrice Formation et Développement durable*)

On peut peut-être donner une précision disant qu'au-delà de 8 jours c'est une prestation dégressive de 10%, de 20%.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On met « au-delà d'une semaine ». C'est vraiment pour que vous soyez à l'aise.

[*Brouhaha*]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Maintenant, si c'est une prestation qui nécessite un mois, on va négocier. C'est le nombre de jours qui fera diminuer le coût.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On passe au vote.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, vas-y.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

En fait, nous étions deux à vouloir parler sur le sujet, mais mon micro était fermé.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Vas-y.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Juste deux choses. La première c'est remercier le Parc pour la présence des animaux lors de la foire de Rivière-Pilote ou la foire de Martinique qui se tient à Rivière-Pilote. Il n'y a pas une clause d'exonération pour les collectivités pour les grosses manifestations à vocation de promotion de la Martinique ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ta question est tellement légitime qu'elle m'embarrasserait presque. Je me remets au Directeur Général des Services.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ce n'est peut-être pas la bonne personne.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On pourra voir cela avec Président. Ta question est légitime. Dans la foire de Rivière-Pilote, par exemple, ou de Sainte-Marie. Il y a des endroits où il y a un intérêt vraiment patrimonial, collectif de promotion territoriale.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

On se comprend, Président. Tu as bien repris.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que je peux imaginer, c'est qu'on demande que les frais de transport. C'est ce que l'on avait fait avec une association du Robert. Les enfants étaient contents, mais comme des petits fous. Il n'y avait plus rien autour de la fête que cela.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

J'ai une vraie difficulté avec cette activité-là puisqu'on a deux âniers muletiers qui sont payés. On a des ânes, des mulets à qui il faut donner à manger, qu'il faut entretenir. Le coût de fonctionnement est conséquent et les recettes sont nulles. On faisait des recettes avec les croisières, mais cela n'a pas redémarré.

Il y avait notamment une opération qui équilibrait cette activité-là, c'était la gestion du Moulin de Val d'Or avec l'Espace Sud. Cela équilibrait l'activité et cela permettait de l'étendre puisque cette activité permettait effectivement...

[Brouhaha]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a fait un courrier à la CAESM justement pour relancer l'activité du Moulin de Val d'Or. Si on arrive à avoir cette activité-là, à relancer, à faire vivre le Moulin, cela permettrait effectivement de mettre à disposition la calèche ou en tout cas, l'activité aux communes puisque cette activité au Moulin de Val d'Or permettait d'équilibrer l'ensemble de l'activité.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègue BEAUNOL, tu as entendu ?

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

J'ai entendu. Je vais soutenir l'interrogation du Directeur Général et on va se parler. Mais je suis pour la démarche. Au contraire.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il s'agit de conclure la convention. Le Directeur va relancer la chargée de mission sur Val d'Or.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Cela peut être gagnant-gagnant pour tout le monde.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

On est d'accord, Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On fait comme cela. En tout cas, merci collègue BEAUNOL, tu nous poses une interrogation et tu nous donnes une solution. Tu as deux choses à faire pour nous : CAESM et pour ce qui est de la Mission locale du Sud.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

On a déjà voté.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui on a voté, mais le collègue BEAUNOL avait une question.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Président, j'ai levé la main.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui, vas-y.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

J'ai deux questions en réalité. Concernant la location du Mobitrac ou encore bateau amphibie, le tarif affiché « location journée : 900 € », est-ce que cela concerne une collectivité, par exemple ?

Deuxième question. Vous savez très bien que nous avons une belle mangrove, sinon la plus belle mangrove de l'île, sans chauvinisme. Est-ce que cela pompe la boue de la mangrove parce que nous avons ce gros problème là chez nous ?

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

C'est un appareil qui peut être équipé d'une pompe – on a la pompe – d'un godet, d'une grille et d'une faucardeuse. On a tous ces équipements. Le souci de pomper la boue c'est où tu la mets ? C'est cela la difficulté. Ce n'est pas pomper, c'est où tu la poses. Cela demande des autorisations qui sont strictes.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Je le sais aussi.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Techniquement c'est faisable, mais règlementairement c'est compliqué.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

La location sur une journée, cela concerne le privé et/ou collectivité.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

On a sollicité la CTM pour justement l'entretien en aval de l'équipement de la CTM sur la Rivière-Salée pour essayer d'enlever tous les embâcles qui font peut-être que l'eau

a du mal à s'écouler et conduit à des inondations. L'idée c'est de pouvoir faire la prestation pour eux, assurer la continuité hydraulique sur cette rivière-là.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

D'accord.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Y a-t-il d'autres questions ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Je rebondis sur cela parce qu'au niveau de la CTM c'est très long. On est en situation partagée. La DEAL a une partie, mais la CTM a une partie. La CTM a 10 mètres en aval et 10 mètres en amont. On leur a demandé effectivement de faire une intervention qui prend du temps.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut qu'on fasse cette opération.

Collègue GABRIEL.

M. Émile GABRIEL (*Commune du Marin*)

Au sujet des équidés, j'ai posé la question de savoir s'ils se portaient bien parce qu'ils étaient malades à un moment donné.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Ils vieillissent. Il y a notamment des ânes qui sont vieux et il y a deux mulets qui sont un peu vieillissants aussi. Il y en a deux plus jeunes. On a perdu une jument récemment, mais qui était déjà mal en point. Se pose la question de les renouveler.

[Brouhaha]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Mais là ils sont très bien. Ils sont quasiment tous au Domaine à Tivoli. Je vous engage à aller les voir. Ils sont en bonne santé, mais ils vieillissent.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

La question est de savoir, Directeur, comment dynamiser cela. Je trouve que c'est bien pour les enfants. Peu d'enfants ont vu des mulets porter des charges dans les champs de canne. Peu de personnes ont vu des mulets faire des franchissements avec une tonne de cannes sur leur dos.

Du point de vue patrimonial, on a parlé de richesses patrimoniales, le mulet c'est quelque chose d'extraordinaire. L'entretien qu'on faisait après c'est-à-dire quand on avait fini la récolte, le béké prenait tous ses mulets et les lâchaient en liberté et c'était open-bar. Mon grand-père faisait cela. Il y avait une police des mulets. Il ne fallait pas surcharger les mulets des békés.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Je prends le cas d'un dossier qui est passé. C'est le dossier pour l'amélioration de la Pointe Marcussy. Je pense que là les mulets peuvent nous être utiles.

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

La Pointe Caracoli. Mais il y a des demandes assez ponctuelles et régulières de mulets pour des agriculteurs qui sont...

[Brouhaha]

M. Ronald BRITHMER (*Directeur Général des Services*)

Par exemple, le BRGM nous a demandé d'amener du matériel.

[Brouhaha]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On passe au dossier n°11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et du Bois. C'est Monsieur CYRILLE.

Tu as la parole.

11. Désignation d'un représentant du PNRM à la Commission régionale de la Forêt et du Bois

M. Charles CYRILLE *expose à l'assemblée,*

La Commission régionale de la forêt et du bois (CRFB) est une commission instituée conjointement par le Préfet de Région et le Président du Conseil régional dans chaque région, dans le cadre de l'application de la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, laquelle modifie la politique forestière et sa gouvernance.

Ce comité a plusieurs missions liée à la gouvernance des ressources naturelles forestières dont :

1. Élaborer le Programme régional de la forêt et du bois (PRFB) ;
2. Élaborer, le cas échéant, le contrat de la filière bois (au niveau régional et le mettre en œuvre) ;
3. Identifier les besoins et les contraintes de la filière de la forêt et du bois ;
4. Adapter et mettre en œuvre en région, en cohérence avec les politiques régionales de la forêt et du bois et avec le contrat de la filière bois au niveau régional le cas échéant, les actions inscrites dans le contrat national de filière du « Comité stratégique de la filière bois » ;
5. Assurer la cohérence entre le Programme régional de la forêt et du bois et les politiques publiques régionales, nationales ou communautaires ainsi que les

programmes d'investissement et d'aides publiques ayant une incidence sur la forêt, ses produits et ses services ;

6. Émettre un avis sur les projets de directives régionales d'aménagement des forêts et de schémas régionaux d'aménagement des forêts relevant du régime forestier ainsi que sur les projets de schémas régionaux de gestion sylvicole des bois et forêts des particuliers ;
7. Assurer le suivi du programme régional de la forêt et du bois, et réalisation d'un bilan annuel (adressé au Conseil supérieur de la forêt et du bois).

À titre d'information, un groupe de travail « accueil du public » dont le PNRM a été désigné comme animateur a été créé lors de la commission du 20 octobre 2022.

La Direction de l'Agriculture et de la Forêt en charge de coordonner le Comité Régional de la Forêt et du Bois (CRFB) nous demande de leur communiquer le représentant du PNRM au CRFB.

Selon l'article 4 de l'Arrêté portant sur la constitution de la Commission Régionale de la Forêt et du Bois de Martinique datant de 2018, il est mentionné que les membres de la commission ont un mandat de 5 ans renouvelable 1 fois.

Il est demandé aux membres du Comité Syndical de désigner un représentant du PNRM au Comité Régional de la Forêt et du Bois

Voilà Président. Y a-t-il des candidats ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Merci. La parole est à Monsieur MONSTIN qui l'a demandée.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

J'ai demandé la parole parce que j'aime bien, les débats sont formidables, les détails et les parenthèses sont importants, je suppose. Mais comme je dois partir pour un Conseil municipal à 18 heures au Carbet et que je suis encore à mon boulot au Prêcheur et j'ai la question 12 à présenter. C'était pour te dire, Président, est-ce que j'attends encore ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On fait juste l'appel à candidatures pour le poste.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

C'est toi qui dois y aller, (*Jean*) MONFORT.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Tu as lu dans ses pensées. Il s'est proposé et il est même déjà élu.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Tu es d'accord avec moi, (*Jean*) MONFORT ?

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

J'ai travaillé énormément sur cela, je faisais partie [*inaudible*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. On retient le collègue MONFORT pour la représentation du Parc.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne Vert*)

On désigne une seule personne ou il faut...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il faut un suppléant ? Le texte ne dit pas cela ?

M. Charles CYRILLE

Non, Président, le texte ne dit pas qu'il faille un suppléant.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Par mesure de précaution, on met Madame SALIBER comme suppléante.

Mme Karine SALIBER (*Commune du Morne Vert*)

Non, pas du tout.

M. Charles CYRILLE

Président, je suis ta proposition.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur GABRIEL est suppléant et titulaire, Monsieur MONFORT.

Quels sont ceux qui sont contre ? *Zéro (0)*

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? *Zéro (0)*

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

➤ **Sont désignés pour représenter le PNRM à la Commission Régionale de la Forêt et des Bois :**

- **Titulaire : M. Jean MONFORT**
- **Suppléant : M. Émile GABRIEL**

C'est le Comité syndical qui propose, pas le Président. Ne le mettez pas en difficulté. C'est bien cela, Directeur ?

Le dernier point, c'est le point qui a été mis à l'ordre du jour concernant le mandat de recettes.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

Délégation de signature pour des conventions de mandat de recettes.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Gérard MONSTIN, vas-y.

12. Délégation de signature pour des conventions de mandat de recettes

M. Gérard MONSTIN *expose à l'assemblée,*

Merci. Bonsoir Président. Bonsoir collègues.

L'objet c'est la délégation de signature pour des conventions de mandat de recettes.

Dans le cadre de ses activités économiques, la collectivité publique « Parc naturel régional de la Martinique » peut vouloir confier un mandat à un mandataire pour l'encaissement de ses recettes publiques.

Conformément aux dispositions des articles L.1611-7-1 et D.1611-32-9 du Code Général des Collectivités qui précise qu'une personne morale de droit public, dotée d'un comptable public, peut confier par convention l'encaissement de ses recettes à un tiers public ou privé. Il convient de conclure entre la collectivité et la mandataire une convention de mandat de recettes.

La mise en œuvre de ce dispositif répond au schéma suivant :

1. Recueil de l'avis préalable du comptable public (article D.1611-32-2 du CGCT)

En matière de convention de mandat de recettes, le comptable public doit rendre un avis conforme. À cet effet, les projets de documents contractuels lui sont transmis. Son avis est pris au regard du respect de la nature des opérations sur lesquelles porte le mandat. Lorsque le comptable public rend un avis non conforme, sa décision est motivée et notifiée à l'ordonnateur.

2. Liste des catégories de recettes dont l'encaissement peut être confié à un mandataire (articles L.1611-7-1 et D.1611-32-2 du CGCT)

Ce qui nous intéresse le plus, c'est ce qui est écrit en gras.

a) Produit des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques – comprenez par cela tout ce que nous avons comme manifestations et animations. Nous devrions produire ces droits d'accès à ces prestations-là ;

Il y a d'autres revenus qui sont concernés :

- b) Revenu tiré des immeubles appartenant à la collectivité et confié en gérance
- c) Revenu tiré des prestations assurées dans le cadre d'un contrat portant sur la gestion du service public de l'eau, du service public d'assainissement
- d) Redevances de stationnement des véhicules sur voirie et aux forfaits post-stationnement prévus à l'article L.2333-87 du CGCT
- e) Revenus tirés d'un projet de financement participatif au profit d'un service public culturel, éducatif, social ou solidaire
- f) Revenus tirés de l'exploitation d'infrastructures en charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables dans les conditions prévues à l'article L.2224-37 du CGCT
- g) Aux produits de l'hébergement des publics dans le cadre de l'aide sociale à l'enfance

Ce qui nous intéresse le plus c'est le « a) produit des droits d'accès à des prestations culturelles, sportives et touristiques », ce que nous faisons déjà.

3. Point d'attention

La rémunération du mandataire ne doit pas être prélevée sur les recettes encaissées par le mandataire.

En conclusion, il est demandé aux élus du Syndicat mixte de donner délégation au Président pour la signature de toute convention de mandat de recettes.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

C'est clair, net, précis et concis.

Quels sont ceux qui sont contre ? Zéro (0)

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? Zéro (0)

➤ **Adopté à l'unanimité des membres présents et représentés**

Il nous reste un dernier point.

M. Gérard MONSTIN (Commune du Carbet)

Président, je vous laisse puisque j'ai un Conseil municipal à 18 heures au Carbet et je suis encore au Prêcheur et je présente les deux premiers points du Conseil.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

On fait le dernier point, juste deux minutes.

M. Ronald BRITHMER (Directeur Général des Services)

Président, si tu permets, est-ce que je peux me retirer pour cette question-là puisque je suis concerné ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Par conséquent, il n'y a pas de souci.

[Sortie de M. Ronald BRITHMER, Directeur Général des Services]

Questions diverses

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS expose à l'assemblée,

Nous avons reçu la demande de protection fonctionnelle de Monsieur Louis BOUTRIN, ancien Président du Parc naturel régional de la Martinique, par courrier du 19 mai 2022 qui sollicite une protection fonctionnelle au Président actuel du Syndicat mixte du Parc naturel régional.

Pour courrier en date du 1^{er} juillet 2022, le Président actuel du Parc naturel régional de Martinique lui répond que cette demande sera examinée lors d'un Conseil syndical à qui appartient la décision.

La protection fonctionnelle demandée concerne des faits de harcèlement moral envers trois agents du Parc naturel régional de Martinique.

Il considère dans sa demande que « ... *les faits se seraient déroulés durant l'exercice de mes missions et en temps non détachable du service mettant en jeu la responsabilité de l'autorité territoriale* ».

En d'autres termes, il considère que les faits qui lui sont reprochés et qui le conduisent à être poursuivi par le Procureur de la République avec une délocalisation en Guadeloupe se seraient déroulés dans le cadre de l'exercice normal de sa fonction de Président du Parc naturel régional à l'époque.

Il s'agit en résumé d'inviter le Comité syndical à délibérer sur la détachabilité de la faute reprochée à l'ex-Président. C'est en ce sens qu'une consultation a été faite auprès des conseils juridiques du Parc naturel régional qui indiquent que « *la Chambre criminelle a jugé en 2007 que la faute détachable est celle qui tente à la satisfaction d'un intérêt particulier et contraire à l'intérêt général déterminant l'action de la collectivité publique* » (Chambre criminelle 03 octobre 2007 n°007-81, Juris n°2007-04-1301)

Il convient d'ajouter à une telle hypothèse, les actes de violence physique et verbale ainsi que les comportements entraînant des conséquences particulièrement graves.

En conséquence, le Conseil du Parc naturel régional de Martinique conclut dans sa réponse que le Comité syndical du Parc naturel régional « pourra aisément estimer que les violences verbales ainsi que le comportement de Monsieur BOUTRIN qui poursuivait

à l'époque un but personnel ont entraîné des conséquences d'une telle gravité que la non-détachabilité n'est pas retenue ».

Conclusion : **il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur la demande de protection fonctionnelle de l'ex-Président du Parc naturel régional de la Martinique, Monsieur Louis BOUTRIN.**

Y a-t-il des questions, des interrogations et des demandes d'explication ?
Monsieur MONFORT.

M. Jean MONFORT (*Commune du Diamant*)

Si je comprends bien, il demande une protection fonctionnelle et au niveau de l'avocat du Parc naturel, on nous dit en gros [*inaudible*] J'ai résumé d'une manière simple [*inaudible*]

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur MONSTIN a demandé la parole.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

Oui, c'était simplement pour dire que par rapport à la procuration que j'ai de Monsieur GOBALSAMY, je m'abstiens pour lui. J'aurais bien aimé savoir ce que cela sous-entend cette demande de protection.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

La demande de protection fonctionnelle, si tu veux c'est un principe qui a été institué par les législateurs, qui a une valeur constitutionnelle qui permet aux présidents dans l'exercice de leur mission, mais dans des rapports directement liés à l'exercice de la mission, qui sont poursuivis, d'avoir une protection fonctionnelle.

Cette protection fonctionnelle prend la forme d'un financement notamment des frais d'avocats dans le cadre des procédures. À ce moment-là, pour expliquer de manière nette et claire ce que demande Monsieur BOUTRIN, c'est que le Parc naturel régional de Martinique finance ses frais d'avocats pour avoir harcelé le personnel du Parc.

Monsieur VARACAVOUDIN a demandé la parole.

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

C'est costaud quand même.

M. Jean-Charles VARACAVOUDIN (*Commune du Macouba*)

La question que je me pose. Déjà quand on demande une protection fonctionnelle ou juridique, on sait à quel moment cela commence, mais on ne sait jamais à quel moment cela s'arrête. Il y a un coût qui n'est pas précisé du tout. Aujourd'hui, si on dit que l'on donne quitus et que l'on donne cette protection-là [*inaudible*] jusqu'à quel montant. C'est la première chose.

Pour avoir vécu cela, il n'y a pas longtemps. Je vais voter contre cette protection parce que j'estime que les gens qui, dans l'exercice de leur fonction, je pense que cela a été prouvé, commettent des actes vis-à-vis notamment du personnel dont ils avaient certainement la responsabilité ou en tout cas, l'autorité, j'estime que chacun doit assumer ses responsabilités.

Si le Conseil dit aujourd'hui clairement qu'il faut aller dans le sens de ne pas donner cette protection, je suis le Conseil qui dit qu'il ne faut pas aller dans ce sens. Et comme je vous l'ai dit, dans cette demande, il n'y a pas de montant précis, c'est-à-dire que l'on peut commencer en disant que cela va coûter 1 000 € et avec tout le déroulement du procès entre les appels, etc. on peut se retrouver avec des montants exorbitants. Personnellement, je ne veux pas rentrer...

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

C'est ce que j'avais compris. Je m'abstiens pour le collègue de Saint-Pierre, mais moi je vote contre.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Je peux avoir la parole, s'il vous plaît ?

M. Gérard MONSTIN (*Commune du Carbet*)

Je suis obligé de vous laisser parce qu'il est 17 heures 50 et il faut que j'arrive au Carbet pour 18 heures. Mille excuses, mais je vote contre, Président.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Monsieur THALMENSY et ensuite Monsieur GLONDU.

[Départ de M. Gérard MONSTIN]

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Bonsoir à toutes et à tous. Si je comprends bien, les faits qui sont reprochés à l'ex-Président sont-ils avérés ? C'est ce que je voudrais savoir.

Deuxièmement, si les faits qui sont reprochés à l'ex-Président sont avérés, je ne vois pas l'utilité et le pourquoi du comment que le Parc doit en gros dédommager l'ancien Président pour des faits... Je ne comprends pas. Ce sujet est ambigu. Je ne comprends pas. Personnellement je voterai contre parce qu'elle est ambiguë cette question.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Ce que je peux dire c'est qu'il appartient aux juridictions de dire si des faits sont avérés ou pas. C'est vraiment le métier de la juridiction. Mais ce que je peux te dire, collègue THALMENSY c'est que dans certaines hypothèses de jurisprudence, lorsque le juge a constaté ex-post que les faits étaient détachables et qu'il n'y avait pas de rapport entre la fonction normale d'un Président et des faits qui sont reprochés, lorsque la collectivité avait payé, le juge demandait à l'élu qui avait bénéficié de la protection de rembourser à la collectivité.



Par conséquent, en même temps, les faits peuvent être avérés ou pas, aujourd'hui ce sur quoi nous nous prononçons c'est sur la détachabilité.

M. Sylvain THALMENSY (*Commune du Lorrain*)

Je voterai contre cette question.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègue GLONDU. Merci Monsieur THALMENSY.

M. Georges GLONDU (*Commune de Rivière-Pilote*)

J'avais pensé à ce que j'allais dire juste avant d'entendre ce que je viens d'entendre sur le remboursement parce que les faits étaient avérés. Mais le rôle du Président du Parc, sa mission ce n'est pas de harceler. Si le harcèlement est avéré, pour quelle raison on lui « fournirait » en quelque sorte, une protection ou un avocat ? Sa mission de Président n'est pas de harceler, mais de diriger le Parc. Je voterai contre.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien. Est-ce qu'il y a une autre prise de parole ?

M. Joël ROY-CAMILLE (*Commune du Morne-Rouge*)

À la lumière de tout ce que vous avez dit, je vote contre aussi.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Très bien.

Monsieur Charles CYRILLE (*Commune du Prêcheur*)

Président, je vote contre également.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il y a des demandes d'intervention.

Qui a demandé la parole ? Monsieur TABAR.

M. Jonathan TABAR (*Commune du Gros-Morne*)

Bonsoir. N'étant pas élu à cette époque, je ne prends pas part au vote.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord. Il y a d'autres demandes de parole sur ce dossier ?

Madame BARDOUX.

Mme Bénédicte BARDOUX (*Commune des Trois-Ilets*)

Je m'abstiens sur ce dossier, s'il vous plaît.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

D'accord.

On va faire le vote officiel. On va passer au vote...

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Je peux ?

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Oui. C'est qui ?

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Ce qui me gêne dans cela, on l'a déjà souligné. Ce problème s'est posé chez nous à Ducos concernant l'ancien Maire : demande de protection fonctionnelle. Mais dans sa demande était clairement précisé le montant. Là il n'y a rien. Et comme l'a dit le Directeur tout à l'heure...

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Pas le Directeur, le Directeur est sorti.

C'est Monsieur VARACAVOUDIN qui a fait l'intervention sur l'étendue des dépenses potentielles.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Exactement. Je ne peux pas comme cela voguer. En plus, comme l'a dit le ou la collègue précédent, n'étant pas élu en ce temps-là, je m'abstiens totalement. Manque de précision et est-ce que les faits sont avérés, je ne sais pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Collègue DE LEPINE, le sujet n'est pas le caractère avéré ou pas des faits. Cela appartient à la juridiction.

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Oui, je n'en disconviens pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Laisse-moi finir. Par rapport au fait qu'il demande la protection fonctionnelle, il est de fait prévenu. On vous a donné les faits. C'est harcèlement moral, psychologique, verbal et d'autorité. Nous, nous ne sommes pas juges. Nous ne jugeons pas si les faits sont justes ou pas justes. Nous, nous sommes là pour nous dire collectivement : est-ce que les faits sont détachables ou pas de ses missions ?

Lui considère que lorsqu'il a harcelé psychologiquement, moralement et verbalement des agents, il était dans son rôle de Président et que c'était non détachable. Nous, nous disons que cela n'a aucun rapport entre les deux.

Je vous présente le rapport et je propose le vote. Nous faisons une discussion sereine. Lorsque chacun se sera exprimé, on fera un vote. C'est bon, Monsieur DE LEPINE ? On s'est bien compris ?

M. Désir DE LEPINE (*Commune de Ducos*)

Oui, très bien. Abstention.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Par conséquent, nous passons au vote.

Quels sont ceux qui considèrent en conséquence que vu la gravité de ce qui s'est passé dans les rapports que la non-détachabilité n'est pas acquise ?

[Brouhaha]

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Président, je pense qu'il faut poser la question autrement.

M. Jean-François BEAUNOL (*Communauté d'agglomération de l'Espace Sud*)

Individuellement, s'il vous plaît.

M. Christian PALIN (*Commune de Trinité*)

Il y a une demande qui a été formulée pour la protection fonctionnelle ou pas.

M. le Président de séance Robert DULYMBOIS

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur la demande de protection fonctionnelle de l'ex-Président du Parc naturel régional de Martinique, Monsieur Louis BOUTRIN.

Je fais un vote global.

Quels sont ceux qui s'abstiennent ? CINQ (5) (TABAR, DE LEPINE, BARDOUX, GUIZONNE, JEAN-BAPTISTE)

Quels sont ceux qui sont pour ? Zéro (0)

➤ **Rejeté à l'unanimité MOINS CINQ (5) ABSTENTIONS**

Je pense que depuis le si peu de temps que je préside, c'est le dossier que j'ai présenté avec le plus d'angoisse et qui témoigne le plus de la faillite de l'humanité collective martiniquaise.

On a fini. Merci pour la qualité des débats et pour votre patience.
Bonne soirée à tous.

*L'ordre du jour étant épuisé, le Président de séance lève la séance.
Il est 18 heures 00.*

Le Secrétaire de séance,

Jean-Charles VARACAVOUDIN

Le Président de séance,

Robert DULYMBOIS

Accusé de réception en préfecture
972-259720019-20230711-23-44bis-DE
Date de réception préfecture : 01/12/2023



PREFECTURE DE MARTINIQUE